

République et Canton de Neuchâtel

---

**BUDGET DE L'ÉTAT**

*pour l'exercice 2004*

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
du 29 septembre 2003

**2 0 0 4**

# Table des matières

## RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>
<b>Résumé</b>	3
<b>Introduction</b>	3
<b>Situation économique générale</b>	7
<b>Budget du compte administratif</b>	10
<b>Budget de fonctionnement</b>	12
Résultats	12
Evolution des charges et des revenus	13
Charges de personnel	16
biens, services et marchandises	18
Coût global de l'informatique	19
Intérêts passifs	20
Amortissements	23
Dédommagements à des collectivités publiques	24
Subventions accordées	25
Subventions redistribuées	27
Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux	28
Recettes fiscales	30
Revenus des biens	32
Contributions	33
Part à des recettes fédérales	34
Dédommagements de collectivités publiques	35
Subventions acquises	36
Classification fonctionnelle	37
Classification économique	38
<b>Budget des investissements</b>	39
Résultats	39
Récapitulation par départements et par objets	40
<b>Comparaison du budget 2004 et du plan financier 2003-2005</b>	41
<b>Perspectives d'avenir</b>	42
<b>Conclusions</b>	44
<b>Décret</b>	45
<b>Annexes: 1a</b>	46
<b>1b</b>	48
<b>2</b>	50
<b>Graphiques</b>	53
I	Impôts et charges de transferts 53
II	Taux de couverture des subventions accordées par l'impôt cantonal direct des personnes physiques 53
III	Evolution des investissements nets et de la dette publique 54
IV	Evolution des finances des collectivités publiques neuchâtelaises 54

## BUDGET DÉTAILLÉ

	<i>Pages</i>
<b>Budget de fonctionnement</b>	
Autorités	56
Justice, santé et sécurité	62
Finances et affaires sociales	86
Gestion du territoire	104
Economie publique	122
Instruction publique et affaires culturelles	142
Fonds appartenant à l'Etat	178
<b>Fortune des fonds appartenant à l'Etat</b>	191
<b>Budget des investissements</b>	
Vue d'ensemble	192
Crédits accordés en cours de réalisation	193
Crédits à solliciter	201
<b>Service de la dette</b>	208

## PRÉSENTATION STATISTIQUE

<b>Budget de fonctionnement</b>	
Charges par nature et par départements	210
Revenus par nature et par départements	212
Charges par nature et par années	214
Revenus par nature et par années	215
Budget de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	216
Budget de fonctionnement selon la classification économique	218
<b>Statistiques financières</b>	219
<b>Indicateurs et quotes-parts</b>	231

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le budget de l'Etat pour l'exercice 2004.

## Résumé

*Le budget 2004 laisse apparaître une nette dégradation de la situation financière de l'Etat. Il confirme les perspectives préoccupantes qui se dégagent du plan financier de la législature 2002-2005.*

*Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de 69,7 millions de francs, contre 57,2 millions de francs au budget 2003, dans la version adoptée par le Grand Conseil.*

*Les investissements nets s'élèvent à 104 millions de francs, contre 85,5 millions de francs au budget 2003. L'insuffisance de financement est de 98,5 millions de francs; elle dépasse sensiblement celle du budget précédent et plus encore celle des comptes 2002. Le degré d'autofinancement n'est que de 10,3% contre 29,8% au budget 2003 et 74,4% en 2002.*

*Au vu de ces prévisions, la dette consolidée de l'Etat pourrait atteindre plus de 1'750 millions de francs à la fin de l'exercice 2004.*

*La mauvaise conjoncture économique explique en partie le résultat du budget 2004. La croissance des charges montre cependant que le déficit est aussi de nature structurelle. Le Conseil d'Etat juge cette situation d'autant plus inquiétante que des reports de charges de la Confédération sur les cantons et des diminutions de recettes pour ces prochaines années sont d'ores et déjà programmés.*

*Pour faire face à cette situation, le Conseil d'Etat est déterminé à intensifier les réformes de structures des collectivités publiques d'une part et à favoriser la création de richesses d'autre part. Pour aboutir, toutes les forces du canton doivent œuvrer dans ce sens. Après coup, viendront la baisse de la fiscalité et le soutien aux familles.*

*En l'état actuel, le Conseil d'Etat s'oppose donc aux propositions de la commission "Fiscalité et politique familiale". Parallèlement, il vous soumet de nouvelles mesures d'assainissement des finances dans le cadre d'un rapport accompagnant le présent budget. D'autres propositions suivront.*

## Introduction

Plus encore que l'année dernière, le budget a été élaboré dans un contexte difficile. Les difficultés rencontrées confirment la tendance déficitaire déjà apparue dans le plan financier 2003-2005 et dans le budget précédent. La dégradation de la situation financière de l'Etat est même plus grave que ne le laissait entrevoir la planification financière.

Le budget 2004 s'inscrit en outre dans une conjoncture économique préoccupante. L'économie suisse est entrée en récession et demeure fragile, en raison notamment de la croissance anémique en Europe et des incertitudes quant à la reprise aux Etats-Unis. Les exportations ont fléchi et la consommation pâtit de la dégradation du marché de l'emploi. Les investissements d'équipement n'apportent pas non plus d'impulsion favorable.

Dans notre canton, la conjoncture s'est dégradée au cours des derniers mois. L'appréciation des milieux économiques quant à la marche des affaires et à l'emploi est négative, excepté dans l'industrie métallurgique et des machines où une amélioration se fait jour. Le chômage a augmenté régulièrement depuis le milieu de l'année 2001. A fin août 2003, notre canton dénombrait 3'695 chômeurs correspondant à un taux de 4,3%, contre 3,1% en août 2002 et 2% en août 2001.

Dans ce contexte, le budget présenté comprend des coupes sévères dans tous les secteurs, hormis ceux de la recherche, de l'économie, de l'emploi et de la formation et présente un volume d'investissements propre à soutenir l'économie et à préparer la reprise.

### **Budget de fonctionnement**

La conjoncture défavorable explique en partie la détérioration des finances de l'Etat, car elle affecte la croissance des recettes fiscales en même temps qu'elle entraîne une augmentation des prestations sociales. La croissance soutenue des charges de fonctionnement de certains domaines de l'administration, notamment la santé et la formation, ainsi que les baisses fiscales décidées en 2000, mettent également en évidence un déséquilibre de nature structurelle. Notons toutefois que de nombreuses réformes sont en cours et déploient leurs effets, soit en diminuant les charges résiduelles, soit en augmentant les revenus par des gains de productivité. Globalement ce ne sont pas moins d'une quarantaine de services de l'Etat qui présentent un budget plus favorable en 2004 qu'en 2003.

Dix ans après la précédente crise financière, dont il est sorti à la fin des années nonante au prix de nombreuses mesures d'assainissement, l'Etat est donc confronté à une situation quasi identique. Rappelons à ce sujet que les allègements fiscaux déjà consentis en 2002 diminuent structurellement nos ressources de près de 25 millions de francs et que les augmentations des salaires de la fonction publique et du secteur de la santé se montent à quelque 23 millions de francs. A l'avenir, il s'agira donc à la fois de poursuivre les réformes de structures et d'améliorer les conditions cadre pour favoriser la création de richesses par les entreprises.

Le projet de budget initial issu des demandes des départements présentait un déficit de plus de 145 millions de francs. Compte tenu des incidences de l'amélioration de l'indice de capacité financière du canton, le déficit dépassait même 150 millions de francs. Le budget que nous vous présentons est d'abord le fruit d'un examen rigoureux de l'ensemble des rubriques budgétaires, dans le but d'évaluer au plus près les charges et les recettes de l'Etat pour l'exercice 2004. Dans le cadre de la procédure budgétaire, le résultat a ainsi pu être amélioré de 60 millions de francs.

Le budget tient en outre compte des mesures d'amélioration que nous vous soumettons parallèlement, de même que des propositions concernant la taxe des véhicules automobiles et les aides cantonales en cas d'insolvabilité de l'employeur, sur lesquelles le Grand Conseil se prononcera en novembre. Les mesures que nous avons décidées selon nos compétences sont aussi prises en compte. Ensemble, ces mesures d'assainissement améliorent le résultat du budget de quelque 21 millions de francs. Elles permettent de ramener l'excédent de charges à moins de 70 millions de francs.

Les mesures d'assainissement ont préalablement été présentées à la commission de gestion et des finances. Afin d'améliorer le résultat du budget, nous avons toutefois dû retenir trois nouvelles mesures. Ce faisant, nous avons veillé à répartir équitablement l'effort d'économies entre la fonction publique et les bénéficiaires de subventions, en particulier les communes. Ces trois mesures sont les suivantes:

- report à 2006 de l'amélioration réelle des salaires prévue initialement en 2004, compensé par une diminution du temps de travail à 40 heures hebdomadaires dès 2004 et l'octroi de 2 jours de vacances supplémentaires dès 2005;

- renonciation à l'indexation des traitements des titulaires de fonctions publiques en 2004;
- réduction des subventions versées par l'Etat pour l'école enfantine et la scolarité obligatoire en 2004 et 2005.

Une vue d'ensemble des mesures d'assainissement figure en *annexe 1* du rapport. Au total, ces mesures améliorent le résultat du budget 2004 de 20,9 millions de francs.

Ce résultat ne tient pas compte des propositions d'allègements fiscaux de la majorité de la commission "Fiscalité et politique familiale", lesquelles entraîneraient en 2004 des pertes de recettes de l'ordre de 27 millions de francs. En l'état actuel des finances cantonales, le Conseil d'Etat ne peut entrer en matière sur ces propositions car elles conduiraient l'Etat dans une véritable impasse financière. Il relève que la baisse de la fiscalité et le soutien aux familles restent un objectif politique, qui ne pourra toutefois pas être réalisé tant que les perspectives financières de l'Etat seront aussi défavorables.

Le budget 2004 n'est pratiquement pas affecté par le programme d'assainissement des finances de la Confédération. Celui-ci grèvera cependant le budget de l'Etat dès 2005, dans une mesure qu'il est difficile de préciser pour l'instant. De même, le train de mesures fiscales décidé par les Chambres fédérales (imposition des couples et de la famille, imposition de la propriété du logement) n'aura pas d'incidences sur le budget 2004. Le référendum des cantons ayant abouti, le paquet fiscal, s'il est accepté par le peuple, n'entrera pas en vigueur avant 2005.

### **Budget des investissements**

Les investissements nets s'élèvent à 104 millions de francs. Dans une période où les investissements privés sont en recul, cet effort est important afin de soutenir notre économie. Notons que si les investissements nets dépassent les investissements prévus en 2003 et ceux réalisés en 2002, il se situent néanmoins en dessous du montant prévu au plan financier (109,1 millions). Les propositions initiales des départements pour le budget 2004 portaient sur des investissements nets de 143 millions de francs. Le Conseil d'Etat a retenu les projets en fonction de leur urgence et des réalisations en cours.

Globalement, les dépenses pour les projets en cours de réalisation ou de financement se situent au niveau du budget 2003. C'est le cas notamment des dépenses pour les travaux routiers. Le crédit mis à disposition du canton pour la construction de la route nationale A5 est inférieur à celui du budget précédent, mais cette différence est compensée par les dépenses prévues pour le gros entretien de l'A5. En ce qui concerne les routes cantonales, l'augmentation des dépenses pour la dixième étape (évitement de Corcelles et de La Chaux-de-Fonds) est compensée par des dépenses plus faibles au titre de la onzième étape qui porte sur divers crédits.

Les dépenses brutes pour les nouveaux crédits à solliciter atteignent 31,4 millions de francs. Elles concernent entre autres des crédits pour le service des ponts et chaussées, le parc scientifique et technologique NEODE, le projet ECOPARC (HEG-ESNIG, Conservatoire) et l'Université.

### **Mesures de la Confédération**

Nous avons analysé les charges reportées par la Confédération sur le canton dans notre rapport à l'appui du budget 2003. Sans revenir en détail sur cette analyse, nous rappelons que les reports de charges étaient d'environ 27 millions de francs en 2003, dont 21,5 millions de francs pour l'Etat et 5,5 millions de francs pour les communes. L'effet de ces transferts de charges a cependant été atténué par l'augmentation du bénéfice de la Banque nationale distribué aux cantons. Cette distribution a procuré à l'Etat des recettes supplémentaires d'environ 21 millions de francs en 2003. En 2004, la part de bénéfice revenant à notre canton augmentera encore de 4

millions de francs, en raison de la distribution des revenus réalisés sur les actifs libres de la banque.

Le budget 2004 est affecté par la modification de l'indice de capacité financière de notre canton, lequel passe de 55 à 56 points pour 2004 et 2005. Le nouvel indice n'aura pas de répercussions sur les subventions fédérales, les cantons financièrement faibles (indice égal ou inférieur à 60) bénéficiant toujours du taux maximum. En revanche, il entraînera une hausse des contributions à l'AVS/AI et une diminution de notre part aux recettes fédérales. Dans ces cas, en effet, la répartition intercantonale se fait en fonction de l'indice de capacité financière de chaque canton. Au budget 2004, le passage à l'indice 56 entraîne une dégradation du résultat d'environ 5 millions de francs. Pour l'impôt fédéral direct et l'impôt anticipé, l'incidence financière n'apparaîtra qu'à partir de 2005.

Comme indiqué, le paquet fiscal adopté par les Chambres fédérales, s'il est approuvé par le peuple, n'entrera pas en vigueur avant 2005. En ce qui concerne l'impôt fédéral direct, la réforme de l'imposition des couples et de la famille, si elle prend effet, affectera donc pour la première fois le budget 2006. Pour l'impôt direct cantonal, la législation fédérale sur l'harmonisation fiscale laisse une certaine marge de manœuvre aux cantons, notamment dans la fixation des déductions sociales. Les cantons ont un délai de 5 ans pour adapter leur législation. L'impact de la réforme de l'imposition des couples et de la famille dépend ainsi des dispositions adoptées par les cantons. Les décisions concernant l'imposition de la propriété du logement n'entreront pas en vigueur avant 2008.

Pour ce qui est des mesures d'assainissement des finances fédérales, la Confédération n'a donné à ce jour aucune indication quant à leur incidence pour chacun des cantons. Il est pour l'heure difficile d'apprécier dans quelle mesure elles péjoreront le budget de l'Etat à partir de 2005. La Confédération estime que les cantons ont une liberté de choix, dans certains domaines, pour compenser ou non le désengagement fédéral (routes principales, agriculture, sylviculture, asile, établissements spécialisés). En réalité, il s'agit souvent de domaines sensibles où la marge de manœuvre dont ils disposent est faible. De ce fait, les cantons devront vraisemblablement se substituer en partie à la Confédération.

#### **Aspects formels**

Au DFAS, un nouveau centre financier a été créé pour le service des établissements spécialisés qui étaient auparavant sous la surveillance du service de l'action sociale. Le service médico-social a été rattaché à la Fondation pour la prévention et le traitement des addictions, sous le nouveau nom de Centre neuchâtelois d'alcoologie. Les dépenses y afférentes apparaissent désormais au chapitre des subventions.

Au DEP, l'ordre de présentation de divers services a été modifié pour le faire coïncider avec la nouvelle structure organisationnelle du département. Un nouveau centre financier "AVS/AI" a été créé; il regroupe diverses rubriques qui figuraient jusqu'ici au secrétariat général. Le Laboratoire cantonal est devenu le service de la consommation.

Au DIPAC, le service de la formation des enseignants, de l'enseignement secondaire 2 et de l'informatique scolaire a été supprimé. Ses tâches ont été attribuées, d'une part, au nouveau service de la formation universitaire qui s'occupe dorénavant aussi des secteurs de la recherche, des lycées et de la HEP-BEJUNE. D'autre part, l'office de recherche et de statistique de l'enseignement (ORESTE) et l'entité de l'informatique scolaire sont regroupés dans le nouvel office de statistique et de l'informatique scolaire (OSIS) rattaché au secrétariat général. Ce dernier a repris en outre les missions juridiques du département auparavant dévolues au chef du service de l'enseignement universitaire. Enfin, le Centre Pierre-Coullery, à La Chaux-de-Fonds, regroupe les formations du domaine santé-social qui relevaient auparavant de diverses écoles gérées par des fondations.

# Situation économique générale

Les bases d'un redressement durable de la conjoncture mondiale ne sont toujours pas réunies. La fin de la guerre en Irak, ainsi que la baisse du cours du pétrole, n'ont guère eu les effets positifs attendus à ce niveau. Les excédents de capacité créés par les entreprises ne se sont toujours pas résorbés; les investissements en biens d'équipement s'en trouvent ainsi affectés et poursuivent leur stagnation. Le secteur financier demeure quant à lui encore affaibli par d'importantes faillites d'entreprises. Par ailleurs, la persistance du chômage ainsi que la dégradation financière des ménages impliquent un fléchissement de la demande intérieure perceptible dans de nombreux pays. Le seul critère quelque peu favorable est l'augmentation de la bourse, certes lente mais régulière depuis quelques mois.

L'économie nord-américaine, sur laquelle se porte la plupart des espoirs de croissance, ne progresse qu'à un rythme lent. Les prémices de reprise qui ont pu être perçus durant l'été 2002 ainsi qu'à l'orée 2003, ne se sont toujours pas concrétisés. La croissance semble s'être accélérée depuis le deuxième trimestre 2003, mais il faut compter avec l'effet lié aux importantes dépenses publiques pour la défense. De nombreuses incertitudes grèvent la confiance des investisseurs et des consommateurs. En effet, les marchés financiers restent encore fragiles, les déficits commerciaux et courants tendent à se creuser encore et la situation géopolitique mondiale reste tendue. Les prévisions font toutefois preuve d'optimisme, notant que les élans de reprise qui s'esquissent sont soutenus par les politiques monétaire et budgétaire largement expansionnistes.

L'Union européenne a d'autant plus fortement subi le ralentissement de la conjoncture internationale que sa consommation privée a progressivement fléchi. Connaissant une croissance très faible en 2002 (1%), l'économie a même connu un coup d'arrêt au début de l'année 2003, y compris dans les pays qui avaient jusque là mieux résisté à la crise.

L'économie allemande peine à sortir d'une phase de récession observée depuis le deuxième semestre 2002. Son PIB a ainsi baissé de 0,2% lors du premier trimestre 2003 et de 0,1% lors du second comparativement à l'année précédente. Les exportations sont insuffisantes pour entraîner une croissance de l'économie alors que la demande interne est freinée par la stagnation du revenu réel. Toutefois, le taux de chômage a légèrement régressé depuis le début de l'année et l'indice du climat d'affaires s'est quelque peu redressé dans l'Ouest du pays.

La France a connu, jusqu'au deuxième semestre 2002, un taux de croissance supérieur à la moyenne européenne. Son activité économique s'est depuis lors considérablement ralentie. La consommation privée ainsi que les investissements bruts ont continué à fléchir, entraînant même un léger recul de la croissance économique lors du deuxième trimestre 2003. Le chômage a par ailleurs légèrement augmenté au début de l'année 2003, pour atteindre 9,5%.

L'Italie, à l'image des pays exportateurs, est toujours affectée par la chute de ses exportations liée à la contraction de la demande mondiale. Une amélioration de la consommation privée est perceptible depuis le deuxième semestre 2002, mais elle a principalement bénéficié au secteur importateur. Si le climat de la consommation s'est embelli, celui de la marche des affaires reste cependant morose. Depuis le début de l'année 2003, les entrées de commandes ont subi un recul assez marqué. Le PIB a ainsi baissé de 0,1% lors du premier semestre 2003, en comparaison annuelle.

L'économie britannique, qui avait pourtant su mieux résister que les autres économies européennes jusqu'à fin 2002, a enregistré un taux de croissance proche de zéro lors du premier semestre 2003. Si la demande intérieure a continué à progresser, les dépenses d'investissements ont fléchi. La dichotomie de l'économie observée depuis le début de la crise persiste, entre un secteur des services continuant à se développer et un secteur manufacturier stagnant.

Après son long marasme, l'économie japonaise a retrouvé un peu de vigueur dès le printemps 2003. Son PIB réel a ainsi augmenté de 0,6% au deuxième trimestre par rapport au trimestre précédent, ce qui correspond à une croissance de 2,3% en base annuelle. Les dépenses individuelles progressent depuis le début de l'année et le volume des exportations a sensiblement augmenté lors du deuxième trimestre. Ce sont principalement les exportations vers la Chine qui ont crû et, même si leur part dans les exportations totales reste relativement faible (soit 11%), elles pourraient jouer à terme un rôle important dans le processus de relance.

En Suisse les signes de reprise sont actuellement extrêmement ténus. Les investissements en biens d'équipement ont poursuivi leur tendance à la baisse. La croissance économique, qui a atteint 0,1% en 2002, ne s'est pas reprise. Au contraire, le PIB réel s'est contracté lors des deux premiers trimestres de 2003 respectivement de 0,6% et de 1% comparativement aux trimestres correspondants de l'année précédente. Le recul de l'investissement en biens d'équipement s'est poursuivi et le volume des exportations, qui a stagné durant 2002, s'est réduit depuis le début de l'année 2003. Selon le Seco, "toutes les entreprises, qu'elles soient grandes, petites, orientées sur le marché intérieur ou axées sur l'exportation sont touchées par cette évolution". Il est à noter toutefois que malgré la période actuelle de grande faiblesse de l'économie, la consommation privée et publique se maintient. Par ailleurs, les secteurs des machines, de l'électronique et de la métallurgie enregistrent depuis le début de l'année une légère amélioration des commandes, due principalement à l'augmentation de la demande indigène. Le taux de chômage a sensiblement augmenté et atteignait, en juillet 2003, 3,6%.

L'économie du canton de Neuchâtel ressent encore plus durement cette évolution que l'économie nationale. La plupart des secteurs dont dépend l'économie neuchâteloise (notamment la mécanique de précision, les équipements électriques et l'horlogerie), enregistrent une stagnation voire une dépréciation des perspectives des commandes. L'horlogerie qui avait été relativement épargnée par la crise jusqu'au milieu de 2002, connaît depuis lors des difficultés et a vu son volume d'exportations fléchir. A noter toutefois que le secteur des machines commence à montrer quelques signes d'améliorations, notamment au niveau de l'entrée des commandes. Mais il est trop tôt pour parler d'un redressement sectoriel à ce niveau, d'autant plus que les réserves de travail restent encore très insuffisantes. Le taux de chômage neuchâtelois est sensiblement supérieur à la moyenne nationale: culminant à 4,5% au début de l'année 2003, il a légèrement baissé pour atteindre 4,3% en juillet 2003. Il pourrait cependant augmenter d'ici la fin de l'année.

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DANS LES VILLES DU CANTON DURANT LE PREMIER SEMESTRE 2003

Villes	30.06.2003	31.12.2002	Variation totale	dont	
				Suisses	Etrangers <sup>1</sup>
Neuchâtel	30'847	30'767	80	38	42
La Chaux-de-Fonds	36'790	36'739	51	-53	104
Le Locle	10'195	10'125	70	41	29

<sup>1)</sup> Uniquement les permis B et C

## CHÔMAGE DANS LE CANTON

Mois 2003	Chômeurs inscrits			Réduction de l'horaire de travail		
	Hommes	Femmes	Total	Entreprises	Travailleurs touchés	Heures chômées
Janvier	2'322	1'534	3'856	53	809	63'069
Février	2'351	1'511	3'862	63	927	55'458
Mars	2'292	1'558	3'850	70	923	64'258
Avril	2'193	1'492	3'685	64	627	48'943
Mai	2'113	1'489	3'602	62	832	45'883
Juin	2'065	1'539	3'604	76	960	59'827
Juillet	2'107	1'597	3'704	38	295	12'683
Août	2'076	1'619	3'695	49	565	28'145
<b>Moyennes annuelles</b>						
2003	2'190	1'542	3'732	59	742	47'283
2002	1'659	1'148	2'807	55	652	42'477
2001	1'009	827	1'836	12	173	10'966
2000	1'047	932	1'980	4	19	1'574
1999	1'793	1'557	3'350	10	149	8'136
1998	2'358	2'155	4'513	42	211	15'699
1997	2'830	2'562	5'392	97	709	42'158
1996	2'478	2'161	4'639	119	900	49'397

# Budget du compte administratif

## COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

<i>Budget 2004</i>			<i>Budget 2003</i>	<i>Comptes 2002</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>				
1'655'959'400		Total des charges	1'569'903'900	1'504'837'915,22
	1'586'267'700	Total des revenus	1'512'679'500	1'476'200'574,85
	69'691'700	Excédent de charges	57'224'400	28'637'340,37
		Excédent de revenus		
<i>Compte des investissements</i>				
229'176'900		Total des dépenses	211'291'300	227'852'687,68
	125'150'000	Total des recettes	125'835'700	150'725'240,30
	104'026'900	Investissements nets	85'455'600	77'127'447,38
<i>Financement</i>				
104'026'900		Investissements nets	85'455'600	77'127'447,38
	89'294'000	Amortissements	89'268'000	96'368'506,96
69'691'700		Compte de fonctionnement		
		- excédent de charges	57'224'400	28'637'340,37
		- excédent de revenus		
		Mouvements avec les financements spéciaux		
	1'141'600	- attributions	1'137'500	11'700'345,97
15'258'200		- prélèvements	11'789'300	5'364'515,36
	98'541'200	Insuffisance de financement	64'063'800	3'060'450,18
<i>Variation de la fortune nette</i>				
98'541'200		Insuffisance de financement	64'063'800	3'060'450,18
215'585'600		Report au bilan (passifs)	216'241'200	258'794'093,23
	244'435'100	Report au bilan (actifs)	223'080'600	233'217'203,04
	69'691'700	Accroissement du découvert	57'224'400	28'637'340,37

## Commentaires

*Compte de fonctionnement* Avec 69,7 millions de francs, l'excédent de charges dépasse nettement celui du budget 2003, de même que le déficit prévu dans le plan financier (37,9 millions). Sans les mesures d'assainissement proposées au Grand Conseil et celles qui relèvent de la compétence du Conseil d'Etat, l'excédent de charges serait plus important encore. Ces mesures améliorent le résultat du budget de 20,9 millions de francs.

D'un budget à l'autre, les charges augmentent de 5,5% et les revenus de 4,9%.

Par rapport à l'exercice 2002, les charges augmentent de 10,0% et les revenus de 7,5%.

*Compte des investissements* Les dépenses brutes et plus encore les dépenses nettes d'investissement sont supérieures à celles prévues dans le budget précédent. Les travaux concernant la route nationale A5 et ceux réalisés dans le domaine des routes cantonales absorbent près de 62% des dépenses brutes et 23% des dépenses nettes, après déduction des subventions fédérales.

*Financement* L'insuffisance de financement indique la part des investissements nets qu'il faudra couvrir par l'emprunt. Elle augmente fortement, particulièrement en regard des comptes 2002. Comme le montrent les tableaux statistiques figurant en fin de volume, le degré d'autofinancement des investissements est de 10,3%, contre 29,8% au budget 2003 et 74,4% en 2002.

*Variation de la fortune* Le découvert au bilan s'accroît de 69,7 millions de francs. Il s'élevait à 474,7 millions de francs au terme de l'exercice 2002. Compte tenu du résultat prévu au budget 2003, le découvert pourrait dépasser 600 millions de francs à fin 2004.

# Budget de fonctionnement

**Résultats** Il présente les résultats suivants:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Revenus		1'586'267'700
Charges : dépenses	1'566'665'400	
amortissements	89'294'000	1'655'959'400
Excédent de charges		69'691'700

## COMPARAISON DES RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

(En milliers de francs)

	<i>Budgets</i>				<i>Comptes</i>		
	<i>2004</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2001</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Revenus	1'586'267	1'512'680	1'476'201	1'403'607	1'392'611	1'323'798	1'228'363
Charges	1'655'959	1'569'904	1'504'838	1'422'491	1'404'956	1'348'875	1'270'062
Excédent de charges	69'692	57'224	28'637	18'884	12'345	25'077	41'699

# Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements. Ces tableaux tiennent compte des mesures d'assainissement proposées en accompagnement du budget.

## CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	<i>Budget</i>	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>Différence entre</i>		<i>Différence entre</i>	
	<i>2004</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>budget 2003</i>		<i>comptes 2002</i>	
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	421,4	397,0	370,4	+ 24,4	+ 6,1	+ 51,0	+ 13,8
Biens, services et marchandises	123,2	113,1	114,0	+ 10,1	+ 8,9	+ 9,2	+ 8,1
Intérêts passifs	63,8	63,7	63,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,1
Amortissements	89,3	89,3	96,3	- 0,0	- 0,0	- 7,0	- 7,3
Parts et contributions sans affectation	3,2	3,0	3,2	+ 0,2	+ 6,7	- 0,0	- 0,0
Dédommagements aux collectivités	85,1	78,3	67,6	+ 6,8	+ 8,7	+ 17,5	+ 25,9
Subventions accordées	750,2	706,5	657,6	+ 43,7	+ 6,2	+ 92,6	+ 14,1
Subventions redistribuées	97,2	96,8	97,3	+ 0,4	+ 0,4	- 0,1	- 0,1
Attributions aux fonds et réserves	1,1	1,1	11,7	- 0,0	- 0,0	- 10,6	- 90,6
Imputations internes	21,5	21,1	23,6	+ 0,4	+ 1,9	- 2,1	- 8,9
<b>Total</b>	<b>1'656,0</b>	<b>1'569,9</b>	<b>1'504,8</b>	<b>+ 86,1</b>	<b>+ 5,5</b>	<b>+ 151,2</b>	<b>+ 10,0</b>

<i>Revenus</i>							
Impôts	708,9	681,3	689,1	+ 27,6	+ 4,1	+ 19,8	+ 2,9
Patentes et concessions	6,3	6,8	6,2	- 0,5	- 7,4	+ 0,1	+ 1,6
Revenus des biens	26,1	28,4	29,2	- 2,3	- 8,1	- 3,1	- 10,6
Contributions	116,9	110,4	115,3	+ 6,5	+ 5,9	+ 1,6	+ 1,4
Part à recettes sans affectation	215,4	212,2	197,7	+ 3,2	+ 1,5	+ 17,7	+ 9,0
Dédommagements de collectivités	83,0	74,0	50,2	+ 9,0	+ 12,2	+ 32,8	+ 65,3
Subventions acquises	295,7	269,9	262,2	+ 25,8	+ 9,6	+ 33,5	+ 12,8
Subventions à redistribuer	97,2	96,8	97,3	+ 0,4	+ 0,4	- 0,1	- 0,1
Prélèvements aux fonds et réserves	15,3	11,8	5,4	+ 3,5	+ 29,7	+ 9,9	+ 183,3
Imputations internes	21,5	21,1	23,6	+ 0,4	+ 1,9	- 2,1	- 8,9
<b>Total</b>	<b>1'586,3</b>	<b>1'512,7</b>	<b>1'476,2</b>	<b>+ 73,6</b>	<b>+ 4,9</b>	<b>+ 110,1</b>	<b>+ 7,5</b>

En comparaison du budget et des comptes précédents, l'évolution des charges selon leur nature montre une forte progression des dépenses de personnel (personnel de l'administration cantonale, personnel enseignant des écoles cantonales) et des dépenses en biens et services. Cette évolution est commentée en détail dans les chapitres ci-après. Les dédommagements aux autres collectivités augmentent en raison des contributions dues aux Hautes écoles spécialisées (HES-SO, HES-S2, HEP-BEJUNE, autres HES) de même que des indemnités versées aux communes pour la gestion des maturités gymnasiale et professionnelles. Les subventions accordées progressent de nouveau fortement, en particulier au titre de l'aide hospitalière et LESPAs, de l'aide matérielle, des contributions AVS/AI, des prestations complémentaires, de l'aide aux chômeurs et, plus particulièrement en regard des comptes 2002, des indemnités aux requérants d'asile et réfugiés, suite à l'intégration de ces dépenses dans le budget de fonctionnement dès 2003.

Au plan des recettes, le budget prévoit une augmentation du produit de l'impôt direct des personnes physiques (+26 millions par rapport aux comptes 2002). En revanche, le rendement attendu de l'impôt des personnes morales est en recul par rapport aux comptes 2002 (-4 millions) et plus encore en regard de l'évaluation favorable du plan financier (-23 millions). Les parts aux recettes de la Confédération restent pratiquement stables, la progression attendue au titre de l'impôt fédéral direct et de la répartition du bénéfice de la Banque nationale étant absorbée par l'évolution défavorable du rendement de l'impôt anticipé et des droits sur les carburants. La progression des dédommagements reçus provient notamment des indemnités de la Confédération pour l'accueil des requérants d'asile - ces indemnités ne figuraient pas dans les comptes 2002 - ainsi que de la participation de la HES-SO-S2 à la Haute école neuchâteloise. Celle des subventions acquises résulte des subventions fédérales pour les prestations complémentaires et l'assurance-maladie, ainsi que des participations communales aux charges de l'aide hospitalière et LESPAs, de l'aide matérielle et des mesures de soutien aux chômeurs.

## CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENTS

(En millions de francs)

	<i>Budget</i>		<i>Comptes</i>	<i>Différence entre budget 2003 et budget 2004</i>		<i>Différence entre comptes 2002 et budget 2004</i>	
	<i>2004</i>	<i>2003</i>		<i>2002</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>				
Autorités	16,9	16,8	16,0	+ 0,1	+ 0,6	+ 0,9	+ 5,6
DJSS	356,9	328,2	321,0	+ 28,7	+ 8,7	+ 35,9	+ 11,2
DFAS	350,8	331,6	326,1	+ 19,2	+ 5,8	+ 24,7	+ 7,6
DGT	120,1	118,2	116,3	+ 1,9	+ 1,6	+ 3,8	+ 3,3
DEP	313,5	297,6	272,7	+ 15,9	+ 5,3	+ 40,8	+ 15,0
DIPAC	446,8	429,7	406,3	+ 17,1	+ 4,0	+ 40,5	+ 10,0
Fonds	51,0	47,8	46,4	+ 3,2	+ 6,7	+ 4,6	+ 9,9
<b>Total</b>	1'656,0	1'569,9	1'504,8	+ 86,1	+ 5,5	+ 151,2	+ 10,0

## CHARGES NETTES PAR DÉPARTEMENTS

(En millions de francs)

	<i>Budget 2004</i>			<i>Budget 2003</i>			<i>Différence des charges nettes</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	16,9	3,6	13,3	16,8	3,4	13,4	- 0,1	- 0,7
DJSS	356,9	199,8	157,1	328,2	185,1	143,1	+ 14,0	+ 9,8
DFAS	350,8	1'005,0	-654,2	331,6	968,0	-636,4	- 17,8	- 2,8
DGT	120,1	54,8	65,3	118,2	56,1	62,1	+ 3,2	+ 5,2
DEP	313,5	160,0	153,5	297,6	149,8	147,8	+ 5,7	+ 3,9
DIPAC	446,8	112,1	334,7	429,7	102,5	327,2	+ 7,5	+ 2,3
Fonds	51,0	51,0	0,0	47,8	47,8	0,0	- 0,0	- 0,0
<b>Total</b>	1'656,0	1'586,3	69,7	1'569,9	1'512,7	57,2	+ 12,5	+ 21,9

Les charges brutes augmentent fortement dans tous les départements, à l'exception du DGT où la croissance des dépenses est relativement faible. Outre les charges de personnel et les dépenses en biens et services, cette augmentation provient surtout des subventions et des dédommagements versés, pour les raisons indiquées ci-devant.

En charges nettes, tous les départements enregistrent une détérioration du résultat, celle-ci étant la plus forte au DJSS. Cette évolution est compensée partiellement par l'excédent de revenus du DFAS dû en particulier à la progression des recettes fiscales.

# Charges de personnel

Charges de personnel			Variations		Comptes 2002 Fr.
	Budget 2004 Fr.	Budget 2003 Fr.	par rapport au budget 2003 %		
Autorités, magistrats et commissions	8'247'900	8'141'300	+	1,3	7'797'608
Personnel administratif et d'exploitation	245'888'000	234'377'400	+	4,9	219'350'538
Personnel enseignant cantonal	97'370'400	87'604'200	+	11,1	83'249'676
Charges sociales et divers	69'925'000	66'859'700	+	4,6	59'989'753
<b>30 Total</b>	<b>421'431'300</b>	<b>396'982'600</b>	<b>+</b>	<b>6,1</b>	<b>370'387'575</b>

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges de personnel (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation) du personnel de l'Etat. Ces charges augmentent de 24,4 millions de francs en regard du budget précédent. Il faut rappeler qu'il est tenu compte de nos propositions visant à reporter l'amélioration réelle des traitements et à renoncer en 2004 à la compensation du renchérissement. Une partie de ces charges supplémentaires est toutefois financée par des tiers. Le tableau ci-après détaille l'évolution par rapport au budget 2003:

## AUGMENTATION DES CHARGES SALARIALES

(En millions de francs)

<b>Autorités, magistrats, personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>+</b>	<b>11,6</b>
Indexation (différence sur budget 2003)	+	0,5
Augmentations individuelles de salaire	+	3,0
Augmentation réelle des traitements		-
Variation de l'effectif		
- postes compris dans les effectifs selon dotation	+	3,8
- postes compris dans les effectifs hors dotation	+	4,3
<b>Personnel enseignant des écoles cantonales</b>	<b>+</b>	<b>9,8</b>
Indexation (différence sur budget 2003) et augmentations individuelles de salaire	+	0,5
Augmentation réelle des traitements		-
Variation de l'effectif	+	9,3
<b>Charges sociales</b>	<b>+</b>	<b>3,0</b>
<b>Total</b>	<b>+</b>	<b>24,4</b>

### Autorités, magistrats, personnel administratif et d'exploitation

L'augmentation est de 11,6 millions de francs, charges sociales non comprises.

#### Indexation

Comme indiqué dans l'introduction, le Conseil d'Etat propose de renoncer à l'indexation des traitements de la fonction publique en 2004. Toutefois, le budget 2003 prévoyait un indice des salaires de 101,0 correspondant à l'indice des prix à la consommation de 102,1 (base 100 = mai 2000), tandis que les salaires réellement versés en 2003 sont calculés à l'indice 101,19 correspondant à l'indice des prix de 102,3. Cette différence d'environ 0,2% entraîne des charges supplémentaires par rapport au budget 2003 de 0,5 million de francs, charges sociales non comprises.

*Augmentations individuelles de salaire* Dans le cadre des efforts entrepris pour améliorer le budget 2004, le Conseil d'Etat a décidé de limiter le montant dévolu aux augmentations individuelles de traitement. L'octroi de l'échelon automatique restera assuré pour le personnel y ayant droit, alors que le nombre moyen d'échelons complémentaires lié à la qualité des prestations sera limité. Globalement, il a fixé la limite à 1,2 échelon en moyenne. Pour le personnel administratif et d'exploitation, le cumul de ces deux éléments représente un montant de 3 millions de francs, charges sociales non comprises.

*Augmentation réelle des traitements* Contrairement à ce qui avait été défini dans la loi portant révision du statut de la fonction publique, du 19 novembre 2001, l'échelle des traitements de base ne sera pas augmentée en 2004 du dernier pour-cent prévu. Le Conseil d'Etat propose de repousser cette dernière part de revalorisation à 2006. Moyennant certaines mesures compensatoires, la plupart des associations et syndicats de la fonction publique ont admis ce report de deux ans.

*Variation de l'effectif du personnel administratif et d'exploitation* Les modifications prévues dans les effectifs du personnel entraînent une hausse des traitements de 8,1 millions de francs, charges sociales non comprises, dont 3,8 millions de francs pour les "effectifs selon dotation" et 4,3 millions de francs pour les "effectifs hors dotation". Ces derniers comprennent notamment le personnel dont le financement est assuré par des subventions fédérales ou par d'autres ressources provenant de tiers, de même que le personnel administratif et technique de l'Université que celle-ci gère dans le cadre de l'enveloppe budgétaire, les aspirants de la police cantonale ainsi que les apprentis, les stagiaires et les postes conjoncturels ou d'appoint au bénéfice d'un mandat de durée limitée.

Le nombre de postes compris dans les "effectifs selon dotation" augmente de 56,7 unités en valeur de postes complets. Cette augmentation est due dans une large mesure au transfert, par souci de transparence, des postes figurant dans les "effectifs hors dotation" vers les "effectifs selon dotation". Ces transferts n'alourdissent pas le budget puisqu'il ne s'agit que de changements d'imputations comptables.

Les variations de l'effectif du personnel sont commentées en détail dans *l'annexe 2* du présent rapport.

#### **Personnel enseignant des écoles cantonales**

Les charges salariales du personnel enseignant des écoles cantonales augmentent de 9,8 millions de francs, charges sociales non comprises.

Comme le montre le tableau ci-devant, le différentiel d'indexation par rapport au budget 2003 et les augmentations individuelles de salaire entraînent une hausse de 0,5 million de francs. L'augmentation de 9,3 millions de francs (sans charges sociales), liée aux variations d'effectifs, s'explique par l'ouverture de nouvelles classes dans les lycées et le développement de la HEN, ainsi que par la création du Centre Pierre-Coullery à La Chaux-de-Fonds (formations du domaine santé-social). Ce centre enregistre des charges de personnel enseignant qui étaient auparavant subventionnées au travers de fondations.

#### **Charges sociales**

Les charges sociales et diverses augmentent de 3 millions de francs. Il faut rappeler que depuis 2003, la cotisation de l'employeur à la Caisse de pensions de l'Etat s'élève de nouveau à 11%, contre 10,5% auparavant.

# Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises					
	<i>Budget 2004</i>	<i>Budget 2003</i>	<i>Variations</i>		<i>Comptes 2002</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>		<i>Fr.</i>
			<i>budget 2003</i>		
			<i>%</i>		
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	11'715'300	11'550'500	+	1,4	11'113'476
Mobilier, machines, véhicules	8'728'500	7'324'000	+	19,2	9'837'586
Eau, énergie, combustibles	10'063'400	9'343'800	+	7,7	8'711'095
Autres marchandises	10'185'500	9'395'000	+	8,4	9'886'731
Entretien des immeubles et du réseau routier	15'427'800	12'989'200	+	18,8	14'289'338
Entretien d'objets mobiliers	5'833'700	5'304'300	+	10,0	4'955'165
Loyers, fermages et redevances	12'370'200	11'940'100	+	3,6	11'454'814
Dédommagements pour frais	5'875'700	5'748'500	+	2,2	5'399'909
Honoraires et autres services	37'010'400	34'040'900	+	8,7	33'155'966
Biens, services divers	5'940'400	5'420'600	+	9,6	5'214'456
<b>31 Total</b>	<b>123'150'900</b>	<b>113'056'900</b>	<b>+</b>	<b>8,9</b>	<b>114'018'536</b>

Les achats de biens, services et marchandises augmentent de 10,1 millions de francs par rapport au budget précédent et de 9,1 millions de francs par rapport aux comptes 2002.

Les charges d'honoraires et autres services augmentent de 3 millions de francs par rapport au budget 2003. La raison provient en partie d'un nombre accru de mandats, expertises et autres études (+1 million), notamment aux services de la justice, de la santé publique, de l'aménagement du territoire et à l'Université. La hausse des tarifs postaux pour le courrier A et B entraîne une augmentation des frais de ports, d'affranchissements et de ports spéciaux (+0,6 million). Enfin le recours aux médecins et experts pour la justice (+340'000 francs) et les frais liés aux emprunts (+250'000 francs) augmentent également.

Les dépenses pour l'entretien des immeubles et du réseau routier augmentent de 2,4 millions de francs par rapport au budget 2003. L'entretien des routes atteindra l'année prochaine un montant global de 3,7 millions de francs, c'est-à-dire environ 1,7 million de francs de plus que pour le budget 2003. La limitation des crédits dans ce domaine depuis plusieurs années a conduit à un retard important et une adaptation a été jugée nécessaire, en relation aussi avec notre proposition visant à augmenter la taxe des véhicules automobiles. Les charges d'entretien des bâtiments augmentent de 0,5 million de francs et les charges liées aux sites naturels de 0,4 million de francs. Ces dernières sont consécutives au contrat de prestations avec la Confédération pour la revitalisation des tourbières.

Les charges liées au mobilier, aux machines et aux véhicules augmentent quant à elles de 1,4 million de francs en raison principalement du développement des activités de l'Observatoire cantonal et de la Haute école neuchâteloise (EICN). Les dépenses en matériel et fournitures figurant sous "Autres marchandises" augmentent de pair.

Pour les rubriques restantes, acquisitions d'imprimés, fournitures de bureaux, loyers, fermages, redevances et dédommagements pour frais sont relativement stables par rapport au budget 2003.

# Coût global de l'informatique

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des coûts informatiques pour l'administration cantonale. Il recense l'ensemble des charges relatives à l'informatique qui figurent dans le budget 2004, à l'exception de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux, des établissements militaires et de l'Université.

Coût global de l'informatique	Budget 2004 Fr.	Budget 2003 Fr.	Variations par rapport au budget 2003		Comptes 2002 Fr.
				%	
Charges de personnel	9'477'200	8'724'000	+	8,6	8'005'932
Biens, services et marchandises	3'942'600	3'343'800	+	17,9	3'093'857
Equipements informatiques	1'040'000	1'040'000	-	-	1'187'416
Licences et logiciels	650'000	610'000	+	6,6	478'432
Taxes téléinformatiques	1'182'000	1'171'000	+	0,9	1'137'972
Formation (utilisateurs, informaticiens)	392'300	381'000	+	3,0	282'326
Leasing équipement informatique	525'000	490'000	+	7,1	533'630
Utilisation ordinateur Université	18'000	-	-	-	79'624
Câblage des bâtiments	285'000	285'000	-	-	241'061
Assurance des ordinateurs	13'300	13'300	-	-	13'300
Imputations internes	-	-	-	-	42'163
<b>Total des dépenses</b>	<b>17'525'400</b>	<b>16'059'000</b>	<b>+</b>	<b>9,1</b>	<b>15'095'713</b>
Amortissements	3'413'000	3'694'000	-	7,6	3'129'000
<b>Total</b>	<b>20'938'400</b>	<b>19'753'000</b>	<b>+</b>	<b>6,0</b>	<b>18'224'713</b>

Par rapport au budget 2003, le coût global de l'informatique progresse de 1,2 million de francs. L'augmentation s'explique essentiellement par des charges de personnel et des charges de biens et services plus importantes, principalement au Service du traitement de l'information (STI).

Les charges de personnel, charges sociales incluses, concernent les collaborateurs informatiques du STI pour 8,2 millions de francs ainsi que ceux rattachés à 4 services pour 1,3 million de francs (ponts et chaussées, mensurations cadastrales, service financier et police cantonale).

La rubrique "Biens, services et marchandises" contient les frais de fonctionnement du STI. Ceux-ci augmentent de 0,6 million de francs.

Les rubriques "Equipements informatiques" et "Licences et logiciels" incluent le coût du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN).

La formation concerne à la fois celle des utilisateurs (302'300 francs) et celle des informaticiens (90'000 francs).

Le service des mensurations cadastrales utilise encore les ordinateurs du SITEL (service informatique et télématique de l'Université). Il dispose pour cela d'un contrat de prestations.

La rubrique "Câblage des bâtiments" est celle portée au budget du STI et de l'intendance des bâtiments pour installer les réseaux à l'intérieur des immeubles.

Les amortissements concernent les crédits d'investissements pour de l'informatique qui ont été accordés aux différents services de l'administration cantonale. La différence par rapport aux publications précédentes provient du fait que ne sont plus pris en compte dans le calcul les amortissements concernant des crédits d'investissements pour l'Université et l'informatique scolaire.

# Intérêts passifs

Intérêts passifs			Variations		Comptes 2002 Fr.
	Budget 2004 Fr.	Budget 2003 Fr.	par rapport au budget 2003 %		
Dettes à court terme	15'000	30'000	-	5,0	11'440
Dettes à moyen et long terme	62'765'000	62'725'000	+	0,1	61'833'272
Disagios sur emprunts	-	-	-	-	70'000
Dettes envers les institutions et fondations	655'000	550'000	+	19,1	799'924
Autres intérêts passifs	404'000	408'000	-	1,0	383'333
<b>32 Total</b>	<b>63'839'000</b>	<b>63'713'000</b>	<b>+</b>	<b>0,2</b>	<b>63'097'969</b>

Le tableau "Service de la dette" figurant à la suite du budget des investissements indique le détail des intérêts sur la dette à moyen et long terme.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts dus aux contribuables consécutivement à la mise en application de la nouvelle loi fiscale.

Emprunts conclus :

1998	170 millions de francs
1999	188 millions de francs
2000	360 millions de francs
2001	285 millions de francs
2002	170 millions de francs

Emprunts à conclure :

2003	186 millions de francs
2004	321 millions de francs (dont 208,5 d'emprunts échus).

Le montant des nouveaux emprunts à conclure en 2004 est estimé sur la base de l'insuffisance de financement prévue au budget et des emprunts à rembourser.

## ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	<i>Budgets</i>				<i>Comptes</i>			
	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Intérêts de la dette	63'839	63'713	63'098	64'586	66'820	66'850	68'463	67'597
./. intérêts actifs sur placements et revenus immobiliers	26'087	28'437	29'211	30'917	30'271	25'140	24'660	23'936
Charge nette	37'752	35'276	33'887	33'669	36'549	41'710	43'803	43'661
Produit de l'impôt direct <sup>1</sup>	616'600	588'800	594'001	554'925	528'857	501'568	472'319	468'551
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	6,12%	5,99%	5,70%	6,07 %	6,91%	8,32%	9,27%	9,32%

<sup>1)</sup> Sans la contribution aux mesures de crise.

La progression des recettes fiscales compense l'augmentation de la charge nette des intérêts.

## TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

	<i>Année</i>	<i>Intérêts passifs payés</i>	<i>Charges d'intérêt par rapport au total des charges</i>	<i>Taux d'intérêt moyen de la dette consolidée</i>	<i>Taux moyen des emprunts publics à 8 ans (cantons et communes)</i>
		<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Comptes	1992	37'650'203	3,54	5,864	6,69
	1993	55'417'536	5,03	5,798	4,75
	1994	62'046'926	5,51	5,758	5,11
	1995	64'562'921	5,69	5,649	4,73
	1996	67'640'931	5,66	5,499	4,06
	1997	67'596'601	5,50	5,362	3,45
	1998	68'463'316	5,39	5,151	3,08
	1999	66'850'473	4,96	4,825	3,08
	2000	66'820'649	4,76	4,416	4,12
	2001	64'586'080	4,54	4,120	3,52
	2002	63'097'968	4,19	3,928	3,28
Budgets	2003	63'713'000	4,06	3,876	2,75
	2004	63'839'000	3,86	3,692	

Les conditions d'emprunts particulièrement favorables de ces dernières années se traduisent par une diminution du taux moyen de la dette consolidée à 3,7%.

## DETTE CONSOLIDÉE

La répartition probable à fin 2003 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante :

<i>Taux d'intérêt</i>		<i>Créanciers</i>	<i>Echéances</i>		
<i>Taux</i>	<i>Montant de la dette</i> <i>Fr.</i>		<i>Montant</i> <i>Fr.</i>	<i>Année de</i> <i>rembours.</i>	<i>Montant</i> <i>Fr.</i>
2,000%	30'000'000				
2,900%	70'000'000	Banques	695'000'000	2004	208'500'000
3,000%	186'500'000			2005	230'500'000
3,095%	70'000'000	Emprunts publics	200'000'000	2006	215'000'000
3,100%	60'000'000			2007	200'000'000
3,175%	20'000'000	Placements privés	311'500'000	2008	130'000'000
3,250%	10'000'000			2009	130'000'000
3,370%	50'000'000	Diverses compagnies	118'000'000	2010	130'000'000
3,440%	20'000'000	d'assurances		2011	185'000'000
3,460%	8'000'000			2012	90'000'000
3,500%	100'000'000	Caisse de pensions de	200'000'000	2013	96'500'000
3,520%	10'000'000	l'Etat de Neuchâtel		2017	40'000'000
3,640%	40'000'000				
3,670%	50'000'000	Diverses caisses de	15'000'000		
3,770%	25'000'000	pensions privées			
3,875%	30'000'000				
3,990%	125'000'000	Caisse nationale suisse	66'000'000		
4,000%	75'000'000	d'assurance en cas			
4,100%	15'000'000	d'accidents (SUVA)			
4,125%	50'000'000				
4,140%	20'000'000	Centrale de	50'000'000		
4,250%	85'000'000	compensation de l'AVS			
4,260%	30'000'000	Genève			
4,265%	100'000'000				
4,320%	50'000'000				
4,375%	35'000'000				
4,500%	190'000'000				
4,700%	100'000'000				
5,125%	1'000'000				
	1'655'500'000		1'655'500'000		1'655'500'000

Échéances 2004 :	Prêt de 1994 de la SUVA	10'000'000
	Emprunt public de 1995	100'000'000
	Prêt de 1996 de l'AVS	10'000'000
	Prêts de compagnies d'assurances 1993, 1996 et 1999	23'000'000
	Prêt d'établissements bancaires de 1999 et 2001	65'000'000
	Amortissements annuels	500'000

**Total** 208'500'000

# Amortissements

Amortissements	Budget 2004 Fr.	Budget 2003 Fr.	Variations par rapport au budget 2003		Comptes 2002 Fr.
				%	
Patrimoine financier	8'879'200	6'550'700	+	35,5	10'366'557
Patrimoine administratif:	80'414'800	82'717'300	-	2,8	86'001'950
- Immobilisations productives	17'550'100	19'650'200	-	10,7	22'590'001
- Immobilisations en cours	62'682'000	62'880'500	-	0,3	61'763'089
- Installations et divers	182'700	186'600	-	2,1	1'629'585
- Pertes sur participations	-	-		-	19'275
<b>33 Total</b>	<b>89'294'000</b>	<b>89'268'000</b>	<b>+</b>	<b>0,1</b>	<b>96'368'507</b>

Au patrimoine financier, une somme de 8,5 millions de francs a été prévue au titre de non-valeurs et remises fiscales. Dans ce groupe, l'augmentation par rapport au budget 2003 provient essentiellement des amortissements à effectuer sur des créances fiscales envers des contribuables de La Chaux-de-Fonds, suite à la reprise de la gestion du contentieux par l'Etat. Ces amortissements concernent surtout des années fiscales antérieures.

La diminution des amortissements du patrimoine administratif provient d'objets dont l'amortissement a débuté avant 2000 et qui ne doivent plus être amortis en 2004. Il s'agit d'une partie des travaux pour Perreux, de la rénovation du collège des Crétets, de la construction de deux halles de gymnastique à La Chaux-de-Fonds, d'une patinoire couverte (Union sportive), d'une salle polyvalente aux Ponts-de-Martel et de la halle de gymnastique à Cornaux.

Le volume des dépenses portées au compte des investissements durant les années 1999 à 2002 a atteint la moyenne d'environ 96,3 millions de francs, ce qui influence la somme des amortissements par rapport aux années précédentes.

# Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques					
	<i>Budget 2004</i>	<i>Budget 2003</i>	<i>Variations</i>		<i>Comptes 2002</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
				<i>budget 2003</i>	
				<i>%</i>	
Confédération (taxes fédérales diverses, etc.)	944'000	691'600	+	36,5	365'511
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Universités, etc.)	53'165'000	49'613'600	+	7,2	40'231'930
Communes (lycée J.-Piaget, CPLN, CIFOM, etc.)	30'962'500	27'993'200	+	10,6	26'980'860
<b>35 Total</b>	<b>85'071'500</b>	<b>78'298'400</b>	<b>+</b>	<b>8,7</b>	<b>67'578'301</b>

Les dédommagements à des collectivités publiques progressent de 6,8 millions de francs par rapport au budget 2003 et de 17,5 millions de francs par rapport aux comptes 2002.

L'augmentation des dédommagements versés à la Confédération concerne pour l'essentiel la part de cette dernière aux émoluments prélevés sur les documents d'identité. Le succès du nouveau passeport auprès du public explique cette évolution. Le montant est entièrement couvert par les revenus d'émoluments (cf. chapitre ci-après, groupe de recettes 45).

Les hausses par rapport au budget 2003 des dédommagements versés aux cantons sont principalement dues aux contributions versées aux hautes écoles spécialisées (HES-SO, HES-S2, autres HES) qui s'accroissent de 1,7 million de francs en raison de l'augmentation des effectifs, ainsi qu'à la haute école pédagogique HEP-BEJUNE (+1,2 million).

Les dédommagements versés aux communes augmentent de près de 3 millions de francs par rapport au budget 2003. Ces hausses concernent principalement les lycées d'enseignement professionnels (+1,6 million), le mandat de gestion confié au Lycée Jean Piaget (+1,5 million) et l'informatique scolaire (+0,7 million).

Il faut préciser que, dans le domaine de l'enseignement et de la formation en particulier, Neuchâtel reçoit par ailleurs des dédommagements importants de la part d'autres cantons (cf. chapitre ci-après, groupe de recettes 45).

# Subventions accordées

Subventions accordées	Budget 2004 Fr.	Budget 2003 Fr.	Variations par rapport au budget 2003		Comptes 2002 Fr.
				%	
Confédération (AVS-AI, Alfa, LACI)	50'511'000	45'446'000	+	11,1	46'013'753
Cantons (coordination scolaire, etc.)	3'199'200	3'684'700	-	13,2	5'286'071
Communes (hôpitaux, écoles, etc.)	228'753'200	223'202'900	+	2,5	201'238'541
Propres établissements (PC AVS-AI, etc.)	103'013'600	95'930'700	+	7,4	93'634'385
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, hôpitaux privés et mixtes, homes LESPA, etc.)	91'683'800	86'478'700	+	6,0	88'563'366
Institutions privées (institutions pour enfants et adolescents et AI, etc.)	79'342'800	77'093'100	+	2,9	68'030'666
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, hospitalisation hors canton, personnes âgées, bourses, etc)	193'660'100	174'622'100	+	10,9	154'860'881
<b>36 Total</b>	<b>750'163'700</b>	<b>706'458'200</b>	<b>+</b>	<b>6,2</b>	<b>657'627'663</b>

Les subventions accordées augmentent de 43,7 millions de francs par rapport au budget 2003 et de 92,5 millions de francs par rapport aux comptes 2002.

Dans le secteur de la santé publique, qui concerne plusieurs catégories de bénéficiaires, les subventions accordées aux hôpitaux communaux ainsi qu'aux hôpitaux privés et mixtes du canton progressent de respectivement 10,9 et 6,1 millions de francs par rapport au budget 2003.

Dans les deux cas, cette évolution est notamment imputable pour 6,6 millions de francs à la revalorisation des salaires du personnel et des conditions de travail des médecins assistants intervenues en 2003, à l'informatique hospitalière pour 4,6 millions de francs et à la diminution de recettes pour 4,5 millions de francs (P1 et P2, tarif ambulatoire).

Les effets pour l'Etat se font sentir en 2004, compte tenu du fait que les charges hospitalières apparaissent dans le budget de l'Etat avec une année de décalage. Pour les hôpitaux communaux, il faut aussi tenir compte de la prise en charge des intérêts et amortissements liés à la construction du Nouvel Hôpital Pourtalès. Par ailleurs, les subventions accordées aux établissements pour personnes âgées s'accroissent de 0,4 million de francs alors que les subsides pour la réduction des prix de pensions augmentent de 3,5 millions de francs, celles au titre de l'aide et des soins à domicile de 1 million de francs, et les contributions au Centre psychosocial de 0,4 million de francs. En revanche, la subvention à l'Institut d'anatomie pathologique diminue de 285'000 francs.

Les contributions versées à la Confédération augmentent de 5,1 millions de francs par rapport à 2003. Cette évolution s'explique principalement par la progression des forfaits fédéraux AVS/AI (+4 millions) et de l'augmentation de la participation cantonale à l'application de la loi sur l'assurance-chômage (+1,1 million).

Les subsides versés aux communes augmentent globalement de 5,6 millions de francs par rapport à 2003. Alors que les subventions allouées dans le cadre de l'aide hospitalière sont en progression de près de 11 millions de francs, la participation de l'Etat aux traitements de l'école enfantine et de la scolarité obligatoire diminuent de 6,6 millions de francs. Cette baisse est la conséquence de la mesure proposée dans le cadre du programme d'amélioration des finances de l'Etat.

Les subventions aux propres établissements progressent de 7,1 millions de francs. Cette hausse concerne essentiellement les prestations complémentaires AVS/AI (+6,7 millions).

Outre l'évolution des subventions versées au titre de la santé publique, la progression des contributions aux sociétés d'économie mixte est aussi imputable à la lutte contre la drogue, dont la subvention passe de 3,5 millions de francs en 2003 à 5 millions de francs au budget 2004. Cette dernière augmentation s'explique par le transfert du service médico-social dans la nouvelle Fondation pour la prévention et le traitement des addictions, dont le financement s'effectue désormais par le biais de contributions (1,6 million en 2004). En revanche, la création du Centre Pierre-Coullery à La Chaux-de-Fonds, qui regroupe les formations du domaine santé-social induit, par transfert à l'Etat, une diminution globale des contributions de 3 millions de francs.

Les subventions versées aux institutions privées augmentent de 2,2 millions de francs par rapport à 2003. En plus du domaine de l'aide et soins à domicile déjà cité plus haut, 1,2 million de francs concerne les établissements pour enfants et adolescents, 1 million de francs l'intégration des chômeurs en entreprises (allocation de réinsertion pour les chômeurs en fin de droit), 0,3 million de francs les institutions de la petite enfance, et 0,3 million de francs également Tourisme neuchâtelois (intégration des offices du tourisme du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz).

Les subventions versées aux personnes physiques et morales s'accroissent de 19 millions de francs par rapport à 2003. Hormis le secteur de la santé publique cité au début, 9,5 millions de francs en plus sont à imputer au domaine de l'aide matérielle, 2,2 millions de francs au soutien des chômeurs en fin de droit, 1,2 million de francs au subventionnement des primes dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire, et 1,1 million de francs à l'assistance des requérants d'asile.

# Subventions redistribuées

L'examen des rubriques subventions redistribuées (37) et à redistribuer (47) se fait conjointement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons, communes) et les activités qui en sont bénéficiaires (agriculture, enseignement et formation, etc.).

Subventions redistribuées			Variations par rapport au budget 2003		Comptes 2002 Fr.
	Budget 2004 Fr.	Budget 2003 Fr.		%	
Confédération (agriculture, sylviculture, enseignement et formation, protection et aménagement du territoire, trafic, etc.)	92'376'900	92'912'200	-	0,6	90'842'743
Cantons (écoles diverses)	4'000'000	3'050'000	+	31,1	4'354'634
Communes (fonds de compensation pour l'enseignement et la formation, tourisme)	820'000	850'000	-	3,5	2'073'773
<b>37 et 47 Total</b>	<b>97'196'900</b>	<b>96'812'200</b>	<b>+</b>	<b>0,4</b>	<b>97'271'150</b>

Les subventions redistribuées augmentent globalement de 0,4 million de francs en comparaison du budget 2003.

Environ 95% de ces subventions proviennent de la Confédération. Cette catégorie reste stable par rapport au budget précédent. Les subventions versées par les autres cantons pour divers établissements scolaires augmentent d'un peu moins de 1 million de francs. La contribution communale pour le tourisme reste également stable.

Les subventions redistribuées les plus importantes concernent le domaine de l'agriculture avec 68,8 millions de francs. Ce montant est stable en comparaison du budget 2003. Il s'agit pour l'essentiel des paiements directs et écologiques.

Les subventions redistribuées au titre de l'enseignement et de la formation représentent 20,4 millions de francs. Cela représente 0,6 million de francs de plus qu'au budget 2003.

Pour le reste, 3,7 millions de francs sont redistribués en faveur de la sylviculture, 1,8 million de francs pour les routes communales, 0,9 million de francs pour la protection des monuments et des sites, 0,3 million de francs pour la protection civile et 0,4 million de francs au titre de la protection et de l'aménagement du territoire.

# Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques ne peut se faire que conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution par voie budgétaire figurant dans les opérations internes.

## OPÉRATIONS INTERNES

	<i>Budget 2004</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2003</i> <i>Fr.</i>	<i>Ecart</i> <i>%</i>	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>
Bonifications budgétaires aux fonds	16'303'500	17'473'000	- 6,7	21'130'316
Transferts interservices et interfonds	3'091'100	1'641'400	+ 88,3	924'842
Prélèvements budgétaires dans les fonds	2'093'400	1'994'000	+ 5,0	1'532'760
<b>39 et 49 Total</b>	<b>21'488'000</b>	<b>21'108'400</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>23'587'918</b>

Globalement, le montant des bonifications budgétaires aux fonds reste stable. L'augmentation des transferts interservices et interfonds provient d'une part de l'imputation de charges du STI à l'office de statistique et de l'informatique scolaire, d'autre part de la nouvelle présentation des rubriques budgétaires du service de l'emploi afin de déterminer encore plus précisément les charges effectives des services.

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes :

	<i>Budget 2004</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2003</i> <i>Fr.</i>	<i>Ecart</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>
Fonds des routes communales	592'500	575'000	+ 17'500	-
Fonds d'aide aux communes	-	-	-	3'650'316
Fonds d'aménagement du territoire	100'000	50'000	+ 50'000	-
Fonds des mensurations officielles	100'000	100'000	-	200'000
Fonds de promotion de l'économie	9'000'000	10'000'000	- 1'000'000	11'000'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	5'811'000	5'818'000	- 7'000	4'730'000
Fonds pour activités culturelles et artistiques	500'000	730'000	- 230'000	750'000
Fonds d'aide aux régions de montagne	200'000	200'000	-	800'000

---

## ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS À LA FORTUNE DES FONDS

	<i>Budget 2004</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2003</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>
380 Attributions à la fortune des fonds	591'600	587'500	11'289'346
480 Prélèvements à la fortune des fonds	10'258'200	6'671'100	624'316
Variation annuelle de la fortune des fonds	-9'666'600	-6'083'600	10'665'030

---

## ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	<i>Budget 2004</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2003</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>
381 Attributions aux réserves	550'000	550'000	411'000
481 Prélèvements aux réserves	5'000'000	5'118'200	4'740'199
Variation annuelle des réserves	-4'450'000	-4'568'200	-4'329'199

L'attribution à la réserve est la suivante: Fr.

- Réserve de la dîme de l'alcool 550'000

Les prélèvements aux réserves sont les suivants:

- Réserve de l'office des réfugiés (ODR) 2'000'000  
- Provision pour contentieux 3'000'000

La provision pour contentieux créée en 1999 en raison de l'intégration de la gestion des créances du contentieux à la gestion de l'impôt a été utilisée partiellement en 2001 pour 1 million de francs. Le solde de 7 millions de francs sera réparti sur les années 2003, 2004 et 2005.

# Recettes fiscales

Recettes fiscales	<i>Budget 2004</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2003</i> <i>Fr.</i>	<i>Variations</i> <i>par rapport au</i> <i>budget 2003</i> <i>%</i>	<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>
Impôt sur revenu et fortune	529'600'000	500'800'000	+ 5,8	502'744'330
Impôt sur bénéfice et capital	87'000'000	88'000'000	- 1,1	91'256'440
Impôt foncier	5'300'000	4'500'000	+ 17,8	5'126'410
Impôt sur gains en capital	11'000'000	11'350'000	- 3,1	15'310'980
Droits de mutations	20'000'000	20'500'000	- 2,4	15'108'906
Impôt sur successions et donations	15'000'000	17'200'000	- 12,8	21'323'846
Taxes sur véhicules et bateaux	41'047'500	38'990'000	+ 5,3	38'239'114
<b>40 Total</b>	<b>708'947'500</b>	<b>681'340'000</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>689'110'026</b>

## *Impôt cantonal direct*

La mauvaise conjoncture économique et la dégradation de la situation de l'emploi en 2003 freinent la progression du produit de l'impôt direct des personnes physiques. L'amélioration réelle des salaires intervenue en 2003 dans la fonction publique devrait toutefois atténuer ces facteurs négatifs. Globalement, nous comptons sur une croissance d'un peu plus de 5% par rapport à l'exercice 2002. En fonction de la reprise des marchés boursiers, l'impôt sur la fortune devrait évoluer favorablement.

L'évolution du produit de l'impôt des personnes morales est plus préoccupante en raison de la conjoncture économique morose à laquelle les entreprises sont actuellement confrontées. Le produit de l'impôt des personnes morales n'atteindra vraisemblablement pas le montant relativement élevé enregistré en 2002.

## *Impôt foncier*

L'impôt foncier comprend l'impôt sur les immeubles de placement des personnes morales de même que celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale.

## *Droits de mutations (lods) et impôts sur les gains immobiliers*

La marche des affaires immobilières ne permet pas d'escompter une forte progression de ces recettes, du moins en ce qui concerne l'impôt sur les gains immobiliers, pour lequel les recettes 2002 provenaient en partie d'un rattrapage dans la taxation. Globalement, ces recettes devraient évoluer à hauteur des prévisions du budget 2003.

## *Autres recettes*

Le produit de l'impôt sur les successions et donations est affecté par la révision de la loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Dans les recettes provenant des taxes sur les véhicules à moteur et les bateaux, il a été tenu compte de nos propositions visant à les augmenter.

## RECETTES FISCALES COMPARÉES AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

	Budget 2004 Fr.	Budget 2003 Fr.	Comptes 2002 Fr.	Comptes 2001 Fr.	Comptes 2000 Fr.
<i>Produit de l'impôt direct cantonal</i> <sup>1)</sup>					
Impôt direct personnes physiques <sup>2)</sup>	529'600'000	500'800'000	502'744'330	470'840'610	432'378'252
Impôt direct personnes morales	87'000'000	88'000'000	91'256'440	84'084'821	96'478'249
<b>Total</b>	<b>616'600'000</b>	<b>588'800'000</b>	<b>594'000'770</b>	<b>554'925'431</b>	<b>528'856'501</b>
Impôt foncier	5'300'000	4'500'000	5'126'410	4'021'868	2'138'654
Lods	20'000'000	20'500'000	15'108'906	19'530'937	20'202'954
Impôt sur les gains immobiliers	11'000'000	11'000'000	14'736'098	8'964'497	10'961'773
Droits et émoluments successoraux	15'000'000	17'200'000	21'323'846	31'498'985	36'901'354
Recettes fédérales:					
- Impôt fédéral direct	120'000'000	115'000'000	127'344'174	105'370'982	95'609'080
- Impôt anticipé et taxe d'exemption	11'900'000	16'800'000	12'531'832	18'591'312	16'964'044
- Droits sur l'essence	20'500'000	21'700'000	21'680'951	22'500'511	18'445'197
- Redevance poids lourds	5'400'000	5'400'000	3'977'856	3'998'325	-
- Régie des alcools	555'000	555'000	414'802	578'308	590'254
Taxes sur véhicules, cycles et bateaux	41'047'500	38'990'000	38'239'114	37'737'722	37'111'954

1) La contribution aux mesures de crise n'est pas comprise dans ces chiffres (2000).

2) Y compris l'impôt à la source et les impôts des travailleurs frontaliers (versements compensatoires).

# Revenus des biens

Revenus des biens	Budget 2004	Budget 2003	Variations par rapport au budget 2003		Comptes 2002
	Fr.	Fr.		%	Fr.
Banques	591'000	610'000	-	3,1	594'780
Créances	3'375'000	5'516'000	-	38,8	3'058'525
Titres	668'600	887'000	-	24,6	1'023'335
Immeubles du patrimoine financier	628'000	901'500	-	30,3	946'466
Gains sur placements	600'000	500'000	+	20,0	4'341'000
Prêts du patrimoine administratif	188'800	235'500	-	19,8	261'624
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	18'100'000	17'950'000	+	0,8	17'050'000
Immeubles du patrimoine administratif	1'935'400	1'836'900	+	5,4	1'935'050
Autres revenus	-	-	-	-	689
<b>42 Total</b>	<b>26'086'800</b>	<b>28'436'900</b>	<b>-</b>	<b>8,3</b>	<b>29'211'469</b>

Le faible niveau des taux sur le marché des placements à court terme réduit considérablement les revenus sur créances.

La diminution des revenus des titres est consécutive à la vente d'actions ENSA à fin 2002.

La diminution des revenus sous la rubrique "Immeubles du patrimoine financier" provient de la résiliation des baux du chemin des Prises 8 à Neuchâtel, ainsi que d'un immeuble à Couvet fin 2003.

L'augmentation des gains sur placement provient des recettes attendues de la relance d'actes de défaut de biens.

Finalement la diminution des produits des prêts du patrimoine administratif concerne les prêts HLM.

# Contributions

Contributions	<i>Budget 2004</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2003</i> <i>Fr.</i>	<i>Variations</i> <i>par rapport au</i> <i>budget 2003</i>		<i>Comptes 2002</i> <i>Fr.</i>
				<i>%</i>	
Emoluments administratifs	32'696'400	31'318'400	+	4,4	29'811'722
Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions	19'317'700	18'560'700	+	4,1	17'612'476
Ecolages	6'832'800	6'886'000	-	0,8	6'654'552
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	21'580'800	20'701'200	+	4,2	20'819'137
Ventes	7'936'300	6'650'900	+	19,3	4'008'429
Dédommagements de tiers	13'170'700	11'175'700	+	17,9	22'015'338
Amendes	8'703'000	8'630'000	+	0,8	8'040'918
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	2'855'000	2'530'000	+	12,8	2'683'813
Autres contributions	3'820'300	3'933'400	-	2,9	3'616'121
<b>43 Total</b>	<b>116'913'000</b>	<b>110'386'300</b>	<b>+</b>	<b>5,9</b>	<b>115'262'506</b>

Par rapport au budget 2003, les recettes provenant des contributions augmentent de 6,5 millions de francs.

Cette amélioration provient d'une part de l'augmentation de 1,3 million de francs des ventes à des tiers de l'Observatoire cantonal.

Par ailleurs, les émoluments administratifs augmentent d'environ 1,4 million de francs par rapport au budget de l'année précédente. Cette hausse provient essentiellement des émoluments facturés par l'office des poursuites consécutifs à la clôture de nombreux dossiers de faillites.

Les recettes hospitalières et d'établissements spécialisés augmentent de 0,8 million de francs.

Les recettes provenant de dédommagements de tiers sont en hausse d'un peu moins de 2 millions de francs. L'augmentation de la participation du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels, conformément à notre proposition contenue dans les mesures d'assainissement, ainsi que les remboursements des traitements des HEN dans le cadre de projets et travaux externes en sont la cause.

Finalement, l'augmentation des prestations pour investissement de 0,3 million de francs concerne la formation du corps enseignant de l'office statistique et informatique scolaire.

## Part à des recettes fédérales

Part à des recettes fédérales					
	<i>Budget 2004</i>	<i>Budget 2003</i>	<i>Variations par rapport au budget 2003</i>		<i>Comptes 2002</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Impôt fédéral direct	120'000'000	115'000'000	+	4,3	127'344'174
Impôt anticipé	11'000'000	16'000'000	-	31,3	11'703'209
Taxe d'exemption	900'000	800'000	+	12,5	828'623
Bénéfice de la Banque nationale suisse	57'000'000	52'700'000	+	8,2	31'764'977
Droits sur l'essence	20'500'000	21'700'000	-	5,5	21'680'951
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	555'000	555'000	-	-	414'802
Redevance poids lourds	5'400'000	5'400'000	-	-	3'977'857
<b>44 Total</b>	<b>215'355'000</b>	<b>212'155'000</b>	<b>+</b>	<b>1,5</b>	<b>197'714'593</b>

La part du canton à des recettes fédérales augmente de 3,2 millions de francs par rapport au budget précédent.

Cet accroissement est principalement dû à l'augmentation de la part du canton au bénéfice de la Banque nationale (+4,3 millions).

Il est escompté par ailleurs une augmentation de 5 millions de francs au titre de la part à l'impôt fédéral direct. Au vu des informations recueillies par le service des contributions dans le cadre de la taxation en cours et de la conjoncture économique défavorable, le rendement de cet impôt ne devrait toutefois pas atteindre le niveau élevé des comptes 2002.

Cette hausse sera compensée par une baisse prévue de 5 millions de francs de la part de l'impôt anticipé. Rappelons que le produit de l'impôt anticipé est sujet depuis plusieurs années à de fortes fluctuations tenant aussi bien aux particularités de cet impôt qu'aux modalités de perception.

# Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques				
	<i>Budget 2004</i>	<i>Budget 2003</i>	<i>Variations par rapport au budget 2003</i>	<i>Comptes 2002</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Confédération (établissements militaires, entretien A5, CNIP, etc.)	36'767'100	31'230'200	+ 17,7	12'801'107
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Université, etc.)	38'261'500	36'167'000	+ 5,8	32'021'305
Communes (enseignement primaire et secondaire, CPMB, etc.)	7'999'000	6'623'000	+ 20,6	5'396'985
<b>45 Total</b>	<b>83'018'600</b>	<b>74'020'200</b>	<b>+ 12,2</b>	<b>50'219'397</b>

Les dédommagements de collectivités publiques (recettes) augmentent globalement de 9 millions de francs par rapport au budget 2003 et de 32,8 millions de francs par rapport aux comptes 2002.

Les indemnités en provenance de la Confédération sont en hausse de 5,5 millions de francs par rapport au budget 2003. Sur ce montant, 4,3 millions de francs relèvent du domaine de l'asile et des réfugiés, et près de 1 million de francs concerne des indemnités AI et LACI octroyées au Centre d'intégration professionnel de Couvet (CNIP).

Les indemnités d'autres cantons sont en progression de 2,1 millions de francs par rapport à 2003, suite en particulier à l'augmentation des effectifs dans le cadre de la HES (domaine santé-social en premier lieu), qui induit une augmentation des forfaits versés de près de 1,9 million de francs.

Les versements des communes sont en hausse de près de 1,4 million de francs en regard de 2003, notamment au titre de l'informatique scolaire (+0,8 million), des documents d'identité (+0,3 million), et du matériel scolaire (+0,2 million).

# Subventions acquises

Subventions acquises					
	<i>Budget 2004</i>	<i>Budget 2003</i>	<i>Variations</i>		<i>Comptes 2002</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
				<i>budget 2003</i>	
				<i>%</i>	
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, mensurations, Université, bourses, etc.)	149'526'900	140'822'500	+	6,2	138'004'305
Cantons (écoles neuchâtelaises, etc.)	498'000	-	+	100,0	698'997
Communes (hôpitaux communaux, homes LESPA, aide matérielle, institutions spécialisées, etc.)	141'021'600	124'466'700	+	13,3	114'717'217
Propres établissements (ECAI, etc.)	2'195'700	2'379'500	-	7,7	2'233'206
Autres subventions acquises (Observatoire cantonal, Sport-toto, etc.)	2'489'000	2'201'000	+	13,1	6'576'297
<b>46 Total</b>	<b>295'731'200</b>	<b>269'869'700</b>	<b>+</b>	<b>9,6</b>	<b>262'230'022</b>

Les subventions fédérales acquises (recettes) augmentent de 25,9 millions de francs par rapport au budget 2003 et de 33,5 millions de francs par rapport aux comptes 2002.

Les contributions en provenance de la Confédération sont en hausse de 8,9 millions de francs en regard du budget de l'année précédente. Ces hausses concernent plus particulièrement les contributions fédérales à l'Université (+2,7 millions), la couverture des frais de fonctionnement dans le domaine de l'emploi (+2,4 millions), les prestations complémentaires à l'AVS/AI (+2,2 millions), les subsides fédéraux à la réduction des primes de l'assurance-maladie (+1 million), de même que les contributions à la Haute école neuchâtelaise (+0,6 million).

Les subventions d'autres cantons ont trait à la participation de ces derniers aux frais de leurs élèves inscrits au Centre Pierre-Coullery et à l'Ecole cantonale des laborantins/ines médicaux.

Les parts communales aux charges co-financées s'accroissent de 16,6 millions de francs par rapport à 2003. Quelque 7 millions de francs supplémentaires concernent l'aide hospitalière, 5,7 millions de francs l'aide sociale et 1,7 million de francs les mesures d'intégration professionnelle.

# Classification fonctionnelle

Le tableau ci-dessous, qui résume celui qui figure en fin de publication du budget, montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Budget 2004		Budget 2003	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	81,8	8,5	80,1	8,7
Sécurité publique	74,4	7,8	72,4	7,9
Enseignement et formation	315,7	32,9	309,2	33,6
Culture et loisirs	17,6	1,8	17,1	1,9
Santé	144,9	15,1	131,0	14,2
Prévoyance	199,3	20,8	186,6	20,3
Trafic	74,6	7,8	72,9	7,9
Protection et aménagement de l'environnement	17,8	1,9	17,7	1,9
Economie publique	32,8	3,4	34,0	3,7
Sous-total	958,9	100,0	921,1	100,0
Finances et impôts	-889,2	100,0	-863,9	100,0
<b>Total</b>	<b>69,7</b>		<b>57,2</b>	

Les changements les plus significatifs concernent les secteurs de la santé et de la prévoyance sociale, dont les parts relatives augmentent sensiblement, ainsi que le secteur enseignement et formation, qui enregistre au contraire une baisse relative. A eux trois, ces secteurs constituent plus des deux tiers des charges nettes (hors finances et impôts).

Les charges de l'aide hospitalière, des homes LESPAs, de l'aide matérielle et des assurances sociales pèsent lourdement dans l'évolution des secteurs santé et prévoyance sociale.

La diminution du poids relatif du secteur enseignement et formation s'explique par la diminution temporaire du taux de subvention de 45% à 40% au titre des traitements du corps enseignant de l'école enfantine et de la scolarité obligatoire, proposée dans le cadre des mesures d'amélioration des finances de l'Etat.

# Classification économique

Cette classification ventile les charges brutes selon la nature des flux financiers (rémunérations, biens et services, transferts, etc.) et selon les secteurs intéressés (secteur privé ou collectivités publiques). Elle met en évidence l'interdépendance financière entre la Confédération, notre canton et les communes.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des informations figurant à la suite du budget détaillé:

Classification économique (En millions de francs)	Budget 2004				Budget 2003			
	Charges	Revenus	Part en %		Charges	Revenus	Part en %	
Charges de personnel	421,4		25,4		397,0		25,3	
Biens et services	123,2		7,4		113,1		7,2	
Intérêts passifs	63,8		3,9		63,7		4,1	
Transferts à la Confédération et aux cantons	107,8		6,5		99,4		6,3	
Transferts aux communes	289,4		17,5		279,7		17,8	
Transferts aux établissements et aux privés	538,4		32,5		505,5		32,2	
Autres charges	111,9		6,8		111,5		7,1	
Recettes fiscales		708,9		44,7		681,3		45,0
Transferts de la Confédération et des cantons		536,8		33,8		516,3		34,1
Transferts des communes		149,8		9,4		131,9		8,7
Autres revenus		190,7		12,0		183,1		12,1
<b>Total</b>	<b>1'656,0</b>	<b>1'586,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1'569,9</b>	<b>1'512,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Malgré l'augmentation des effectifs du personnel administratif et enseignant, la part relative des charges de personnel n'augmente que légèrement.

La progression de la part des biens et services concerne en premier lieu les honoraires et autres prestations de services (+3 millions), l'entretien des immeubles et du réseau routier (+2,4 millions), ainsi que les postes mobilier, machines et véhicules (+1,4 million).

Les transferts à la Confédération et aux cantons augmentent en raison des contributions aux assurances sociales (AVS/AI/LACI) et des dépenses au titre des HES/HEP-BEJUNE.

Les transferts aux communes progressent moins rapidement en termes relatifs en raison de la diminution des subventions proposée en matière d'instruction publique (traitements des enseignants de l'école infantine et de la scolarité obligatoire), si bien que leur part relative diminue.

L'augmentation des transferts aux établissements et aux privés s'explique par la progression des charges du secteur de la santé.

Au chapitre des revenus, la part relative des recettes fiscales et des transferts de la Confédération et des communes diminue légèrement.

Les transferts des communes progressent plus fortement que la moyenne en raison du fort accroissement des charges de l'aide hospitalière, de l'aide sociale et des mesures d'intégration professionnelle, que les collectivités publiques locales contribuent à co-financer.

# Budget des investissements

**Résultats** Les résultats des derniers exercices et des budgets 2003 et 2004 se présentent comme suit:

Budget des investissements (En milliers de francs)	Budgets			Comptes			
	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Dépenses d'investissements	229'177	211'291	227'852	283'432	316'780	293'379	267'383
./. Recettes	125'150	125'836	150'725	175'097	198'900	208'514	177'368
Dépenses nettes	104'027	85'455	77'127	108'335	117'880	84'865	90'015
./. Amortissements à charge du compte de fonctionnement	80'415	82'717	84'353	81'016	74'482	68'903	66'278
Dépenses portées au bilan	23'612	2'738	-7'226	27'319	43'398	15'962	23'737

Les dépenses brutes sont supérieures de 17,9 millions de francs à celles prévues au budget 2003, tandis que les recettes sont pratiquement stables.

L'augmentation des investissements dans le domaine des bâtiments, de la construction et des équipements concerne essentiellement la construction et rénovation d'un bâtiment pour les professions de l'automobile au Locle, le réaménagement de l'ancienne Ecole technique de la Chaux-de-Fonds pour l'implantation du CIFOM, la participation à la construction de la halle de sport triple de la Riveraine à Neuchâtel, et l'achat d'équipements informatiques et scientifiques pour l'Ecole d'ingénieurs au Locle.

Les dépenses liées aux constructions des routes cantonales augmentent de 3,6 millions de francs, tandis que celles liées à la route nationale A5 diminuent de 0,4 million de francs. Pour le réseau routier, compte tenu des subventions fédérales, la part cantonale est réduite de 4,3 millions de francs.

En outre, le budget 2004 contient les premières dépenses relatives aux nouveaux crédits à solliciter. Les plus importantes résultent du crédit pour la construction d'un nouveau bâtiment pour Neode et le transfert/financement de laboratoires, ainsi que du crédit pour la construction de ECOPARC (HEG-ESNIG, Conservatoire).

**Récapitulation des investissements par départements et par objets**

Récapitulation des investissements par départements et par objets	<b>Budget 2004</b>			<b>Budget 2003</b>			<b>Comptes 2002</b>		
	<i>Dépenses</i> Fr.	<i>Recettes</i> Fr.	<i>Dép. nettes</i> Fr.	<i>Dépenses</i> Fr.	<i>Recettes</i> Fr.	<i>Dép. nettes</i> Fr.	<i>Dépenses</i> Fr.	<i>Recettes</i> Fr.	<i>Dép. nettes</i> Fr.
<i>Par départements</i>									
Autorités	0	0	0	0	0	0	4'118'898,40	1'122'331,00	2'996'567,40
Justice, santé et sécurité	4'250'000	0	4'250'000	6'291'100	2'000'000	4'291'100	10'906'699,03	2'030'646,40	8'876'052,63
Finances et affaires sociales	12'537'000	0	12'537'000	14'145'000	0	14'145'000	10'101'925,10	180'000,00	9'921'925,10
Gestion du territoire	168'567'600	124'650'000	43'917'600	163'357'900	115'835'700	47'522'200	177'572'545,95	136'553'709,05	41'018'836,90
Economie publique	10'885'000	0	10'885'000	5'175'000	0	5'175'000	3'899'660,05	0,00	3'899'660,05
Instruction publique et aff. culturelles	32'937'300	500'000	32'437'300	22'322'300	8'000'000	14'322'300	21'252'959,15	10'838'553,85	10'414'405,30
<b>Total</b>	<b>229'176'900</b>	<b>125'150'000</b>	<b>104'026'900</b>	<b>211'291'300</b>	<b>125'835'700</b>	<b>85'455'600</b>	<b>227'852'687,68</b>	<b>150'725'240,30</b>	<b>77'127'447,38</b>
<i>Par objets</i>									
Bâtiments, constructions et équipements	45'799'000	500'000	45'299'000	35'980'000	10'000'000	25'980'000	36'619'959,78	13'049'200,25	23'570'759,53
Routes cantonales	40'420'000	25'900'000	14'520'000	36'830'000	18'010'000	18'820'000	11'422'050,60	2'847'783,85	8'574'266,75
Route nationale 5	102'750'000	90'820'000	11'930'000	103'145'000	91'010'000	12'135'000	140'620'625,40	123'714'069,40	16'906'556,00
Correction et régulation des eaux	2'500'000	600'000	1'900'000	1'640'000	700'000	940'000	858'774,80	522'011,75	336'763,05
Epuration des eaux et adduction d'eau	16'000'000	7'000'000	9'000'000	16'000'000	6'000'000	10'000'000	18'947'403,20	8'947'794,00	9'999'609,20
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	3'915'000	0	3'915'000	3'905'000	0	3'905'000	3'166'850,45	0,00	3'166'850,45
Bâtiments scol. communaux et installations sportives	5'500'000	0	5'500'000	6'700'000	0	6'700'000	3'631'591,00	0,00	3'631'591,00
Entreprises de transports privées, aéroports	4'070'000	330'000	3'740'000	3'380'000	0	3'380'000	1'825'280,00	334'870,00	1'490'410,00
Divers	8'222'900	0	8'222'900	3'711'300	115'700	3'595'600	10'760'152,45	1'309'511,05	9'450'641,40
<b>Total</b>	<b>229'176'900</b>	<b>125'150'000</b>	<b>104'026'900</b>	<b>211'291'300</b>	<b>125'835'700</b>	<b>85'455'600</b>	<b>227'852'687,68</b>	<b>150'725'240,30</b>	<b>77'127'447,38</b>

# Comparaison du budget 2004 et du plan financier 2003-2005

Le rapport à l'appui du plan financier de la législature, du 18 avril 2002, présente, en pages 74, 82 et 83, les perspectives financières pour les années 2003 à 2005, compte tenu des mesures d'amélioration alors envisagées. Nous indiquons ci-après les chiffres cités dans ce document pour 2004 en comparaison de ceux du présent rapport.

Comparaison du budget 2004 et du plan financier 2003-2005 (En millions de francs)		
	Budget 2004	Plan financier 2004
Excédent de charges du budget de fonctionnement	69,7	37,9
Investissements nets	104,0	109,1
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	13,8	-2,8
	187,5	144,2
./. Amortissements	89,3	95,1
Insuffisance de financement	98,2	49,1
Dette consolidée	1'754,0	1'662,0

Le budget de fonctionnement est nettement plus déficitaire que ne le prévoyait le plan financier. Cela tient principalement au fait que la croissance des charges dépasse celle prévue dans le plan financier. Par ailleurs, les mesures d'assainissement - en particulier les mesures adoptées à fin 2002 - n'atteignent pas le volume initialement prévu. Si les revenus du budget 2004 sont globalement supérieurs aux prévisions du plan financier, le produit des impôts est, en raison de la conjoncture défavorable, inférieur de 20 millions de francs.

Le volume des investissements nets prévus au budget 2004 se situe quelque peu en dessous des prévisions du plan financier. Comme nous l'avions annoncé, le Conseil d'Etat a revu l'ensemble des projets et n'a finalement retenu que les investissements véritablement prioritaires.

L'insuffisance de financement est nettement plus importante que ne le prévoyait le plan financier. La dette consolidée prévue à fin 2004 dépasse de 92 millions de francs celle qui ressortait du plan financier. Cette différence s'explique en partie par la forte progression de la dette enregistrée dans les comptes 2002. Il faut rappeler que ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative, l'insuffisance de financement ne pouvant être déterminée précisément qu'à la clôture des comptes. De plus, les emprunts sont émis si possible lorsque la situation du marché est favorable. Un certain décalage peut donc se produire par rapport à l'exercice comptable.

# Perspectives d'avenir

Même si la reprise économique n'est aujourd'hui pas annoncée, il est du devoir de l'Etat de la favoriser et d'y préparer le canton de Neuchâtel. L'objectif est que la population et l'économie tirent le maximum de bénéfices de la reprise, le jour où elle sera là.

La préparation à la reprise nécessite une amélioration de la situation financière de l'Etat, qui ne doit plus vivre au-dessus de ses moyens sur le long terme. Ce nécessaire assainissement financier passe par une réforme en profondeur des structures des collectivités publiques (Etat et communes) et par une augmentation des rentrées fiscales grâce à une intensification des activités économiques. La concrétisation de cet objectif permettra ensuite de diminuer les impôts.

La réforme des structures de l'Etat est une volonté constante du Conseil d'Etat, comme le démontre la liste des réformes en cours. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat constate cependant que cela ne suffira pas pour résister aux périodes de basse conjoncture. Cela est dû au fait que le canton de Neuchâtel, citadin et industriel, est trop sensible aux fluctuations conjoncturelles internationales et occupe une situation géographique excentrée. Il doit davantage compter sur ses propres forces que les cantons voisins des pôles économiques suisses.

Il s'agit donc d'explorer des voies nouvelles. Dans cette optique, le Conseil d'Etat a entamé des réflexions avec les communes pour désenchevêtrer les tâches. Cela devrait permettre de clarifier mais pas d'économiser. Une opération d'envergure devrait par conséquent consister à réformer en profondeur, non seulement l'Etat mais aussi les communes, soit l'ensemble des collectivités publiques. Le Conseil d'Etat étudie un système fonctionnant par objectifs communs à l'Etat et aux communes, objectifs fixés et atteints par contrats de prestations. Cela pourrait concerner des projets d'envergure comme la réalisation du RUN ou des pans entiers des tâches publiques comme le domaine social, la formation, la gestion de réseaux, l'animation de centres de développement, l'entretien des espaces publics, etc. Ce projet suppose un nouvel état d'esprit, l'abandon des chapelles, le regroupement des petites communes. Ce projet obligerait chacun à se remettre en question, à simplifier son fonctionnement, à imaginer de nouvelles procédures, bref à économiser et à moderniser. Ce projet nécessite une ferme volonté politique, l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté neuchâteloise, le respect des partenaires et beaucoup d'imagination, bref le contraire du principe du "tout individualiste" à la mode.

L'augmentation des rentrées fiscales est le deuxième volet de l'assainissement des finances des collectivités publiques. Il s'agit bien sûr à terme d'augmenter le nombre de contribuables et de diminuer les impôts par contribuable, et non pas de concocter une augmentation d'impôts. Depuis l'automne 2001, plus de 3000 emplois ont été perdus représentant plusieurs millions de francs d'impôts et générant des coûts supplémentaires pour les collectivités. Ces pertes d'emplois sont dues à la conjoncture internationale et Neuchâtel étant davantage que d'autres cantons exportateur de sa production, il en subit plus fortement les variations.

L'objectif du Conseil d'Etat est donc d'améliorer encore les conditions cadre des entreprises, afin de permettre à leur dynamisme d'être plus efficient. Pour atteindre cet objectif, certaines mesures sont en cours de réalisation, d'autres en cours de conceptualisation.

- En réalisation*
- Amélioration des communications;
  - renforcement et valorisation de la recherche (pôle suisse des microtechniques);
  - renforcement de la formation (HES, réseaux universitaires);
  - développement du DEWS;
  - conditions fiscales privilégiées pour les projets d'entreprises novateurs et créateurs d'emplois;
  - contacts étroits et réguliers avec les entreprises;
  - intensification de la politique extérieure.

- En conceptualisation*
- Création de centres de développement économique et de centres de développement touristique;
  - mise en place du RUN;
  - simplification et accélération des procédures administratives;
  - étude d'impact des accords bilatéraux sur l'émergence d'une zone économique transfrontalière Neuchâtel – Département français du Doubs;
  - augmentation de la tertiarisation de l'économie neuchâteloise;
  - amélioration des conditions de logement.

Ces deux listes ne sont pas exhaustives, mais donnent une image précise de la ferme volonté du Conseil d'Etat de préparer l'avenir du canton. Cette préparation a un coût qu'il s'agit d'assumer. Elle est garante d'une possible baisse d'impôts lorsque la situation financière du canton sera assainie sous le double effet des réformes de structures et de l'amélioration de la capacité productive du canton.

# Conclusions

Comme le montrent les chapitres précédents, l'Etat est de nouveau confronté à une grave crise financière. Les efforts qui ont permis de résorber presque entièrement le déséquilibre des finances cantonales au tournant du siècle sont en partie anéantis par une nouvelle et forte croissance des charges et l'effet de la récession économique.

La mauvaise conjoncture économique qui perdure depuis le milieu de l'année 2001 accentue naturellement cette évolution défavorable. Celle-ci n'est au demeurant pas propre à notre canton, mais il est certain que Neuchâtel en souffre davantage par le fait que son économie est axée sur les exportations et que la structure sociale reste très fragile avec un niveau salarial moyen se situant en dessous de la moyenne.

Il faut souligner que le déséquilibre est également structurel, d'où la nécessité d'entamer des réformes en profondeur en ce qui concerne l'organisation politique du canton. Il trouve son origine dans des contraintes que nous avons maintes fois évoquées: nouvelles dépenses (charges salariales et subventions) ou pertes de recettes induites par des décisions prises au niveau fédéral, cantonal, voire par des tribunaux, dépenses accrues résultant de décisions prises dans le cadre des collaborations intercantionales en matière d'enseignement et de formation, croissance des dépenses au titre de la santé et du social, transferts de charges de la Confédération, etc.

Selon notre appréciation, la détérioration des finances sera durable car les mesures d'assainissement des finances de la Confédération et le paquet fiscal des Chambres fédérales affecteront les budgets des années à venir. Si les transferts de charges de la Confédération ont, jusqu'à présent, été compensés dans une certaine mesure par la répartition du bénéfice de la Banque nationale, tel ne sera plus le cas pour le programme d'assainissement des finances fédérales et le paquet fiscal.

Les réformes nécessaires sont de deux ordres: réforme de structures et augmentation de la capacité productive des entreprises. La première est basée sur les réformes en cours, mais étendue aux communes afin de moderniser l'ensemble des collectivités publiques. La deuxième consiste à améliorer les conditions cadre des entreprises. Ces opérations ont un coût qu'il s'agit d'assumer avant de baisser la fiscalité.

Le Conseil d'Etat réaffirme donc sa volonté de maîtriser l'évolution des finances cantonales, sans renoncer pour autant aux grands objectifs qu'il a définis dans le programme de législature: renforcer l'attractivité du canton, créer de nouvelles richesses, baisser la fiscalité de façon ciblée - cet objectif doit être momentanément reporté dans l'attente d'une amélioration de la situation financière de l'Etat - et renforcer la cohésion sociale.

C'est dans ces perspectives que nous vous demandons d'accepter le budget présenté pour l'exercice 2004.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 29 septembre 2003.

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*

*Le chancelier,*

TH.BEQUIN

J.-M. REBER

# Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2004

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition du Conseil d'Etat, du 29 septembre 2003, décrète:

**Article premier** Le budget général de l'Etat pour l'année 2004 est adopté. Ce budget se résume comme suit:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>		
Total des charges	1'655'959'400	
Total des revenus		1'586'267'700
Excédent de charges		69'691'700
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	229'176'900	
Total des recettes		125'150'000
Investissements nets		104'026'900
<i>Financement</i>		
Investissements nets	104'026'900	
Amortissements (autofinancement)		89'294'000
Excédent de charges du compte de fonctionnement	69'691'700	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	14'116'600	
Insuffisance de financement		98'541'200

- Art. 2** <sup>1)</sup> Le présent décret n'est pas soumis au référendum.  
<sup>2)</sup> Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,* *Les secrétaires,*

**Mesures d'amélioration  
relevant du Grand  
Conseil**

n.q. = non quantifiable

Libellé	Amélioration budgétaire - en francs -			Observations
	2004	2005	2006	
<b>TOTAL</b>	<b>18'667'000</b>	<b>22'367'000</b>	<b>8'847'000</b>	
<b>Administration générale</b>	<b>6'872'000</b>	<b>10'272'000</b>	<b>5'272'000</b>	
Imprimés du Grand Conseil	272'000	272'000	272'000	Prise en charge de l'édition des imprimés du Grand Conseil par les services de l'administration et nouvelle formule pour le Bulletin du Grand Conseil.
Salaires	5'000'000	7'600'000	2'600'000	Report de l'augmentation réelle des traitements des titulaires de fonctions publiques de 2004 à 2006.
	1'600'000	2'400'000	2'400'000	Renonciation à l'indexation des traitements des titulaires de fonctions publiques en 2004.
<b>Sécurité publique</b>	<b>n.q.</b>	<b>n.q.</b>	<b>n.q.</b>	
Recours juridique	n.q.	n.q.	n.q.	Perception d'une avance de frais dans le cadre de la procédure de recours administrative.
<b>Enseignement et formation</b>	<b>9'730'000</b>	<b>9'980'000</b>	<b>1'410'000</b>	
Ecole enfantine et Scolarité obligatoire	8'820'000	9'000'000	0	Réduction des subventions versées par l'Etat pour l'école enfantine et la scolarité obligatoire en 2004 et 2005.
Lycées	0	70'000	500'000	Fermeture de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont et concentration à Neuchâtel.
Formation professionnelle	910'000	910'000	910'000	Prise en charge de mesures de formation par le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP).

Libellé	Amélioration budgétaire - en francs -			Observations
	2004	2005	2006	
<b>Economie publique</b>	<b>195'000</b>	<b>245'000</b>	<b>295'000</b>	
Marché du travail	90'000	90'000	90'000	Suppression des aides cantonales versées en cas d'insolvabilité de l'employeur.
Chasse	65'000	65'000	65'000	Instauration d'un permis spécial pour la chasse aux sangliers.
Pêche	40'000	40'000	40'000	Augmentation du prix des permis de pêche en rivière.
Tourisme, Site de Cernier	0	50'000	100'000	Emancipation juridique et financière du Site de Cernier.
<b>Finances et impôts</b>	<b>1'870'000</b>	<b>1'870'000</b>	<b>1'870'000</b>	
Autos	1'750'000	1'750'000	1'750'000	Augmentation de la taxe des véhicules automobiles de 4% en lien avec le passage de la taxation à la cylindrée à la taxation intégrant le poids des véhicules.
Bateaux	120'000	120'000	120'000	Augmentation de la taxe sur les bateaux.

**Mesures d'amélioration  
relevant du Conseil  
d'Etat**

n.q. = non quantifiable

	Amélioration budgétaire - en francs -			Observations
	2004	2005	2006	
<b>TOTAL</b>	<b>2'238'000</b>	<b>2'918'000</b>	<b>2'918'000</b>	
<b>Administration générale</b>	<b>1'650'000</b>	<b>1'650'000</b>	<b>1'650'000</b>	
Fonction publique	1'200'000	1'200'000	1'200'000	Limite moyenne à 1,2 échelon pour les augmentations individuelles de salaire.
	200'000	200'000	200'000	Traitement plus rapide et systématique des cas problématiques ou des postes pouvant être supprimés. Création d'une cellule de remplacement.
	200'000	200'000	200'000	Révision à la baisse des salaires à l'engagement pour les fonctions sans responsabilité surtout, dont la rémunération apparaît actuellement favorable par rapport aux conditions du marché.
Intendance bâtiments	50'000	50'000	50'000	Espacement des passages du personnel de nettoyage.
<b>Sécurité publique</b>	<b>0</b>	<b>80'000</b>	<b>80'000</b>	
Etablissements de détention	0	80'000	80'000	Placements de prévenus par les juges d'instruction neuchâtelois dans des établissements de détention préventives situés dans le concordat (Champ-Dollon, Croisée, Bois-Mermet, Vevey, Brigue, Iles, Porrentruy, prison centrale de Fribourg). En 2002, sur 2576 journées de détention préventive hors canton pour éviter les risques de collusion, 1621 concernaient des établissements hors concordat, dont le prix de la journée est de 45% à 55% plus cher que pour un établissement situé dans le concordat.

	Amélioration budgétaire - en francs -			Observations
	2004	2005	2006	
<b>Enseignement et formation</b>	<b>0</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>	Répartition des options spécifiques et complémentaires entre les trois lycées cantonaux (suppression de doublons).
Lycées	0	500'000	500'000	
<b>Santé</b>	<b>438'000</b>	<b>438'000</b>	<b>438'000</b>	Modification du taux d'amortissement dans les institutions de santé. Les investissements immobiliers des institutions de santé sont amortis sur 50 ans (soit 2% de la valeur d'acquisition). Des économies peuvent être réalisées en allongeant les délais ou en procédant à des amortissements dégressifs (p.ex. 2% sur la valeur résiduelle). Les économies mentionnées correspondent à la part cantonale (60%).
Institutions de santé	438'000	438'000	438'000	
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>150'000</b>	<b>150'000</b>	<b>150'000</b>	Création d'une brigade volante composée de requérants, chargée des nettoyages et des travaux de rénovation légers des appartements loués et des centres d'accueil. Les premières expériences réalisées dans le cadre d'un projet-pilote sont très positives. Les montants indiqués sont les économies nettes.  Transfert de la gestion de tous les ateliers d'intégration et de français au Bureau du délégué aux étrangers. Cette mesure devrait apporter des gains de temps et d'efficacité.
Asile	150'000	150'000	150'000	
	n.q.	n.q.	n.q.	
<b>Economie publique</b>	<b>n.q.</b>	<b>n.q.</b>	<b>n.q.</b>	Renforcement des collaborations avec les partenaires sociaux en matière de contrôle du marché du travail. Cette mesure ne génère pas directement des économies, mais permet d'éviter une augmentation des effectifs.
Emploi	n.q.	n.q.	n.q.	
<b>Finances et impôts</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>	Augmentation des indemnités perçues auprès des communes pour la gestion du bordereau unique d'impôts (personnes physiques et personnes morales) en vue de les adapter à l'évolution des coûts.
Impôts	0	100'000	100'000	

Effectif selon dotation	<b>Variation de l'effectif selon dotation prévue au budget 2004</b> (en unités de postes complets)	
Chancellerie	+	2,80
DJSS	+	14,33
DFAS	+	3,66
DGT	+	1,86
DEP	+	20,00
DIPAC	+	14,05
<b>Total</b>	<b>+</b>	<b>56,70</b>

Les effectifs du personnel administratif et d'exploitation selon dotation passent de 1'985,14 postes à 2'041,84 postes, compte non tenu de l'Hôpital psychiatrique de Perreux qui n'est pas compris dans la statistique.

Les variations les plus significatives sont détaillées ci-après:

A la **Chancellerie**, 2 postes ont été transférés de l'intendance des bâtiments.

Au **DJSS**, L'augmentation de 14,3 postes est due principalement par la consolidation de 11,5 postes existants à la police cantonale, dont l'effectif a été comptabilisé jusqu'alors selon une moyenne annuelle plutôt que selon la dotation réelle. Par ailleurs, 1,5 poste ont été consolidés suite à des décisions intervenues en cours d'année. Les nouveaux postes sont au nombre de 6,3, à savoir 1,5 poste au Tribunal administratif et un renfort d'un demi-poste au tribunal cantonal, un demi-poste à l'Office des applications des peines, un poste d'adjoint de cheffe de service à la probation, 0,4 poste au service de la santé publique et 2 postes à la police cantonale pour la CTA et le SDS. Ces nouveaux postes sont compensés par la diminution de 5 postes dans d'autres services, par le non-remplacement de départs planifiés et la fin de contrat de 2,2 collaborateurs hors dotation au service du registre foncier.

Au **DFAS**, le service financier compte 7 nouveaux postes pour la gestion du bordereau unique et du contentieux de la Ville de La Chaux-de-Fonds, la gestion des ordonnances pénales actuellement assumée par le Ministère public et le renforcement de la comptabilité et de la cellule de relance des actes de défaut de biens (dont 5,5 postes couverts par des recettes correspondantes). L'intendance des bâtiments a besoin d'un technicien. Le service de l'assurance maladie prévoit un poste de collaborateur pour le contentieux. Au service des ressources humaines, 2,5 postes existants de longue date "hors dotation" sont intégrés aux effectifs "selon dotation", plus spécifiquement pour l'office de la formation continue. Un poste supplémentaire a été attribué à l'administration de la caisse de pension de l'Etat. La création du service des établissements spécialisés a pu être assurée par le transfert de 4,5 postes issus du service de l'action sociale. Par ailleurs, le service médico-social disparaît de l'effectif puisqu'il a été intégré au sein d'une fondation sous sa nouvelle identité de CENEA depuis l'été 2003.

Au **DGT**, le service des ponts et chaussées prévoit la création d'un poste au bureau d'acquisition des terrains et d'affaires juridiques, ainsi que l'engagement d'un dessinateur d'ouvrage d'art. Le service de l'aménagement du territoire renforce sa dotation de 1,4 poste. Un nouveau poste de collaborateur scientifique à temps partiel est prévu à l'office de la conservation de la nature.

Au **DEP**, l'augmentation de 20 postes est imputable pour 13,9 postes à des transferts. 7,6 postes sont à charges de tiers et seul 1,3 poste sont à la charge de l'Etat. Au service de l'asile et des réfugiées, 13,9 postes sont ainsi transférés de l'effectif "hors dotation" vers les effectifs "selon

dotation". Le service de l'emploi engage un assistant pour la formation, un collaborateur scientifique et un poste à l'office de la surveillance. Au service économique et statistique, 1,6 poste proviennent de l'intégration de l'office des vins et produits du terroir. Création de 1,5 poste au bureau du délégué aux étrangers. Au CNIP (centre neuchâtelois d'intégration professionnelle), il faut relever la création de 2,5 postes dont un poste de coordinateur administratif, 1 poste de collaborateur administratif, et un demi poste d'assistant social. Le service vétérinaire sollicite l'engagement d'un collaborateur (80%) pour la gestion des animaux trouvés, ainsi que l'augmentation de 50% du taux d'activité de la vétérinaire adjointe.

Au **DIPAC**, de nombreux transferts internes ont été engendrés par les différentes réorganisations des services du département. 0,5 poste supplémentaire est prévu pour le service de la formation professionnelle, et 1 poste supplémentaire pour tout le secteur des HEN. L'intégration du Centre Pierre-Coullery dans les effectifs de l'Etat génère le transfert de 4,7 postes, celle de l'HESI, 3,4. Tous secteurs confondus, le service de la jeunesse totalise 2,8 postes de plus, en grande partie liés à des variations de taux d'activité, alors que le domaine de l'archéologie compte 0,5 poste complémentaire.

### **Effectif hors dotation**

Il n'est pas possible de détailler à la manière de ce qui est fait pour l'effectif "selon dotation" la progression des postes mis à disposition des services pour 2004.

En effet, ces effectifs sont très volatiles puisqu'il s'agit principalement de fonctions dont la durée de vie se limite à celle d'un projet ou d'une surcharge conjoncturelle. Ils comprennent également les apprentis et stagiaires de l'administration.

Les effectifs des entités de l'Etat dont le financement est assuré intégralement par des sources fédérales (caisse de compensation, caisse d'assurance-chômage, office de l'assurance-invalidité, etc.) figurent également dans cette catégorie.

Depuis quelques années, et par souci de transparence envers le Grand Conseil, le rapport annuel de gestion du DFAS fait figurer dans son chapitre relatif au service des ressources humaines, en marge des effectifs "selon dotation", les effectifs "hors dotation" de tous les services de l'Etat tels qu'ils se présentent en fin d'année. Pour mémoire, un extrait du tableau figurant dans le rapport de gestion de l'exercice 2002 du DFAS est reproduit ci-après.

Par souci de transparence, le Conseil d'Etat entend faire figurer au tableau des effectifs "selon dotation" les postes qui ne répondent plus aux critères définis ci-dessus. C'est ainsi que les nouveaux postes mentionnés pour le service des ressources humaines et le service de l'asile et des réfugiés ne sont en fait que des régularisations de situations particulières devenues ordinaires et ne justifiant plus de différence de traitement.

En conclusion, la souplesse liée à cette catégorie d'effectif, nécessaire pour une gestion rationnelle des activités et projets qu'elle concerne, rend impossible une gestion et un suivi poste par poste de son évolution. Le seul moyen efficace et adéquat de suivre l'évolution des charges en relation avec ces effectifs passe par l'examen de l'évolution des comptes budgétaires correspondants (comptes 301.010 / 020 / ... et comptes des caisses cantonales de compensation, d'assurances chômage et autres).

**Effectif hors dotation selon situation de décembre 2002**

Extrait du rapport de gestion 2002 du DFAS

Seules les entités disposant de postes hors dotation sont mentionnées

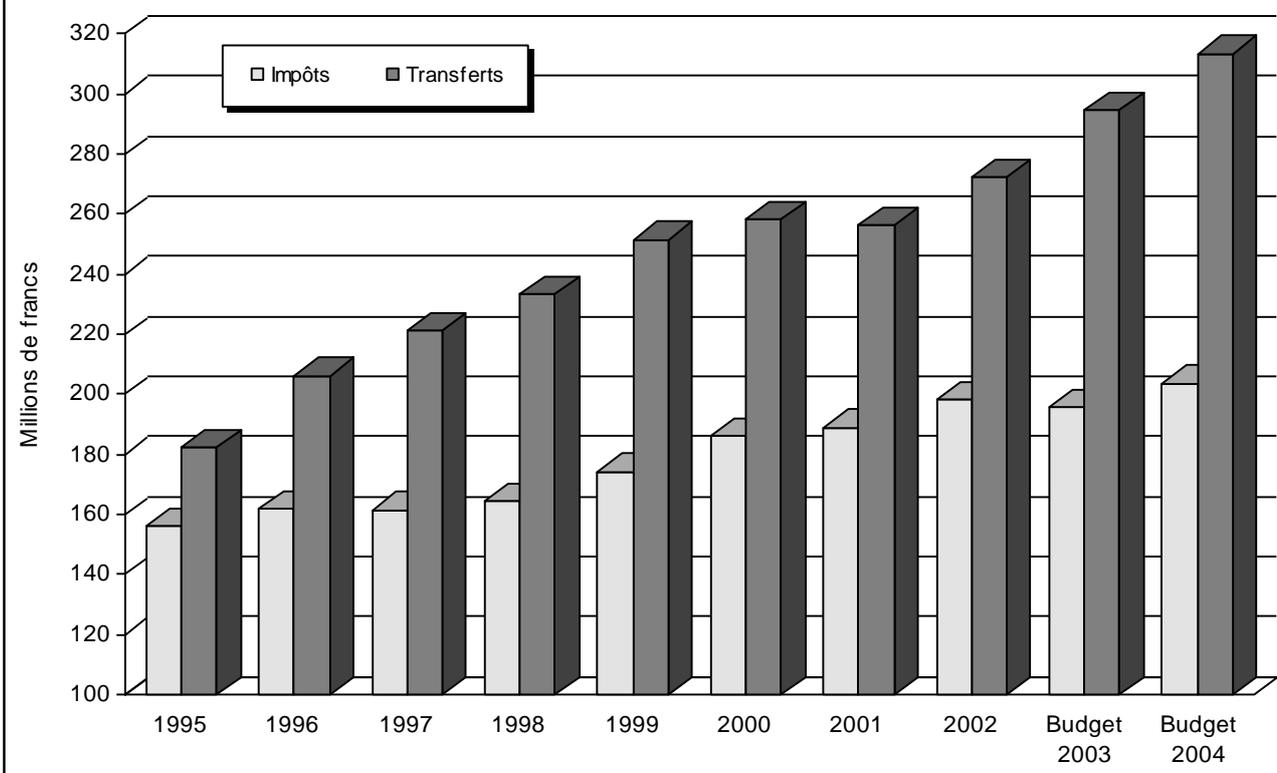
---

<b>Autorités et Chancellerie</b>	<b>1,58</b>
Service du Grand Conseil	1,58
<b>DJSS</b>	<b>33,80</b>
Juges d'instruction	0,50
Service des poursuites et faillites	2,00
Service et offices du registre foncier	2,50
Service de la santé publique	3,70
Police cantonale	25,10
<b>DFAS</b>	<b>138,40</b>
Service financier	2,00
Service des contributions	6,00
Service des ressources humaines	2,50
Apprentis de l'ACN	88,00
Stagiaires de l'ACN	24,20
Service du traitement de l'information	11,80
Service de la gérance des immeubles	2,00
Administration de la caisse de pensions	0,50
Service de l'action sociale	1,40
<b>DGT</b>	<b>7,54</b>
Service des ponts et chaussées (adm.)	0,80
Service de l'énergie	0,90
Service de l'aménagement du territoire	0,50
Service des forêts	5,00
Service de la faune	0,34
<b>DEP</b>	<b>255,50</b>
Secrétariat général	
DEN (Développement économique Neuchâtel)	5,18
Service de l'asile et des réfugiés	
OFAR (Office administrative des requérants d'asile)	7,40
OPRA (Office de la procédure d'asile)	8,09
OARA (Office d'accueil des requérants d'asile)	47,70
Programme d'occupation et formation	1,19
Service de l'emploi	40,10
(ORP, Bureau des emplois temporaires, office du chômage)	
Service de l'économie agricole (service intercantonal NE/FR d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière)	2,00
Site de Cernier	3,00
Observatoire cantonal	23,20
CNIP (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle)	10,10
CCNC (Caisse cantonale Neuchâteloise de compensation)	42,50
OAI (Office de l'assurance invalidité)	37,10
CTJ (Communauté de travail Jura)	2,80
CCNAC (Caisse cantonale Neuchâteloise d'assurance-chômage)	18,20
CFCLC	6,90
(Centre de formation des caisses latines de chômage)	
<b>DIPAC</b>	<b>73,58</b>
Secrétariat général, caisse de remplacement	0,50
SFE2IS, ICT	0,52
HEP-IPN	25,10
Service de la jeunesse, OMP	0,20
Service protection monuments et sites	0,40
Parc et musée d'archéologie (fouilles)	46,86
<b>Total administration cantonale</b>	<b>510,36</b>

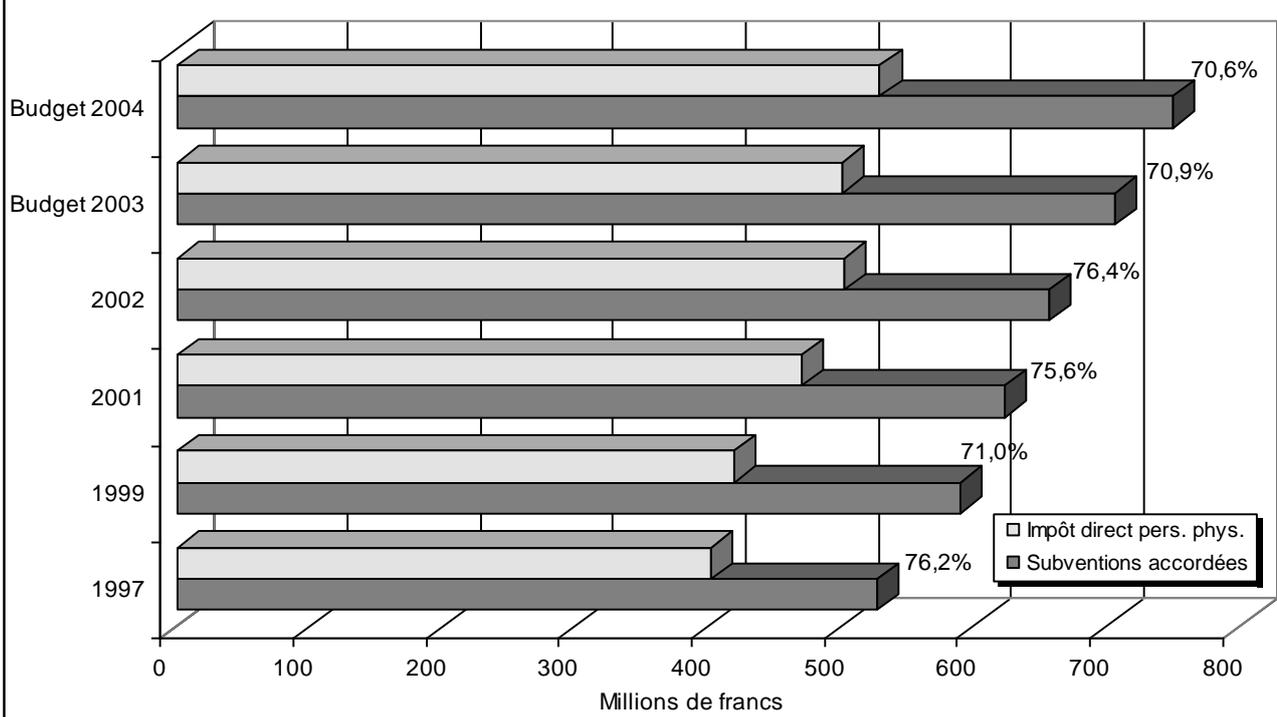
---

# Graphiques I et II

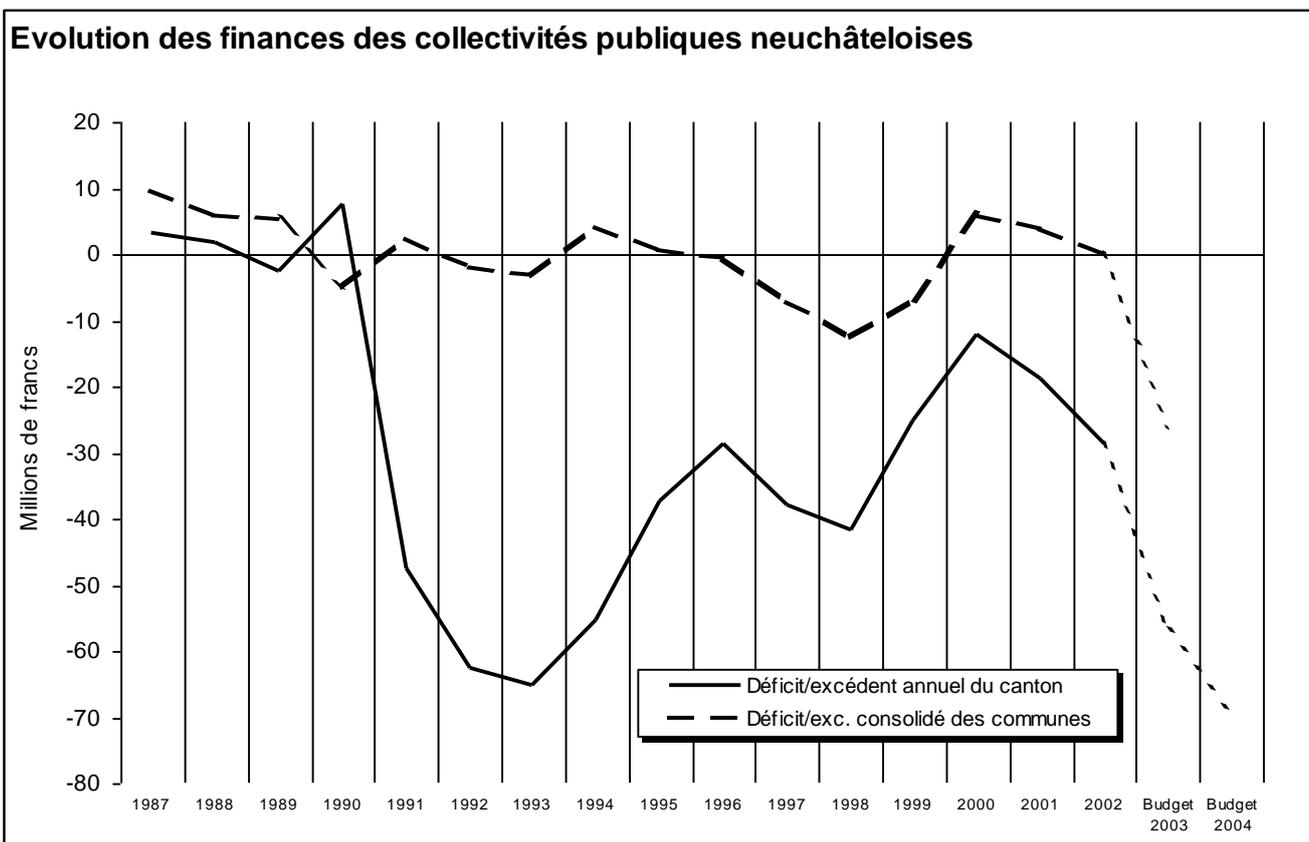
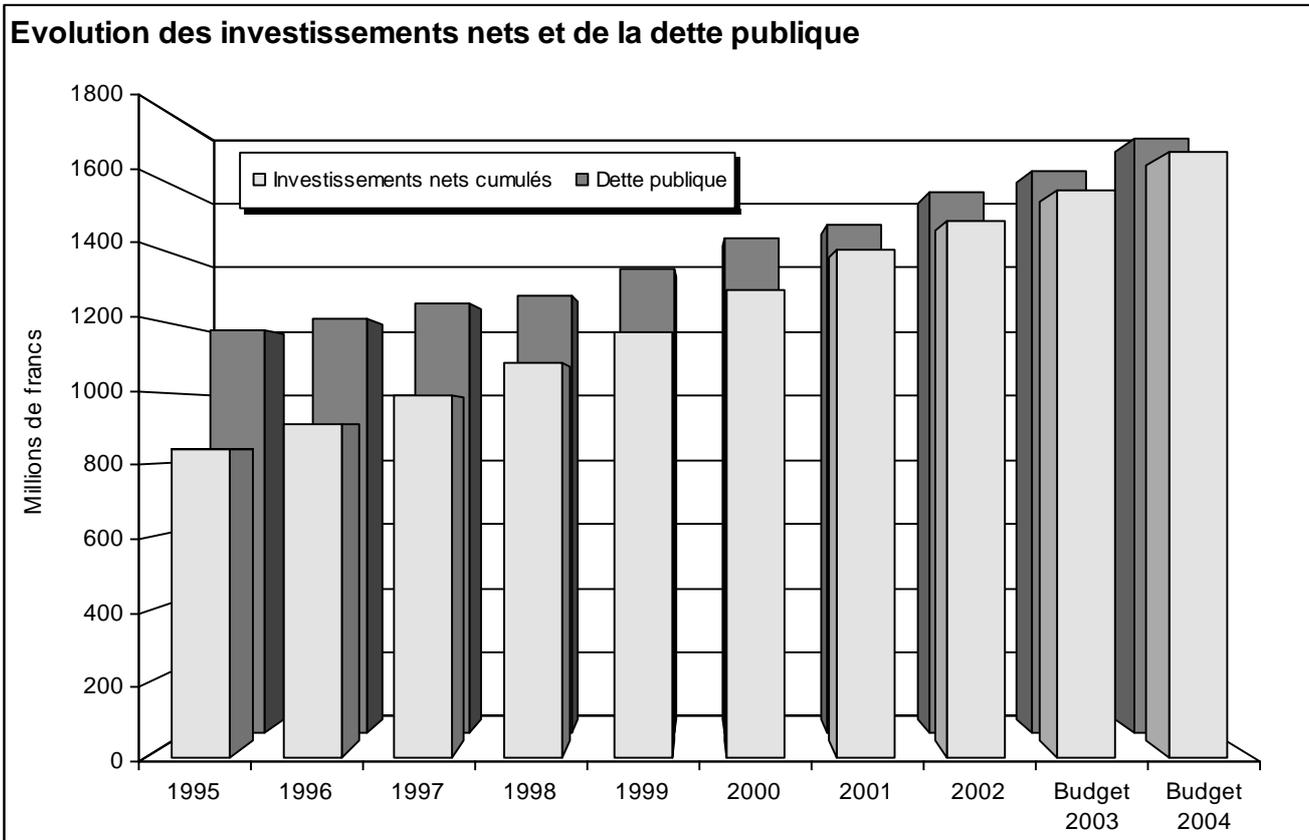
**Impôts et charges de transfert (indice 100 = 1985)**



**Taux de couverture des subventions accordées par l'impôt cantonal direct des personnes physiques**



# Graphiques III et IV





---

**Budget** de fonctionnement  
**détaillé**

*La récapitulation du budget de fonctionnement figure en pages 13 et 15*